



Concession

# Electricité

Rapport de contrôle

de **l'autorité  
concedante**

DONNÉES 2018-2019

# RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ - DONNÉES 2018 et 2019

L'Edito du Président  
Préambule

## L'actualité 2018-2019

1

**Les données  
de distribution**

---

2

**Les indicateurs  
du contrôle**

---

3

**La qualité de distribution**

---

La continuité d'alimentation  
La tenue de tension

4

**Les actions sur  
la concession**

---

Les investissements du SIEIL  
et d'Enedis

5

**L'analyse  
comptable  
et financière**

---

# 6

## Le service aux usagers

L'usager côté distributeur (Enedis)  
L'usager côté fournisseur (EDF)

# 7

## Zoom contrôle 2018-2019

Point de surveillance majeur

## Annexes

Les tableaux de bord de la concession SIEIL  
Les communes de la concession (urbaines et rurales)

## Glossaire

Données 2018-2019 - Édition décembre 2022  
Direction de la publication : Sophie Nicolas  
Rédaction : SIEIL - Photographie : SIEIL  
Création et réalisation graphique : **WaM!**



## L'Edito du Président

### L'Edito du Président

Le rapport de contrôle des données 2018 et 2019 de la concession électricité est présenté dans un contexte énergétique incertain, face au grand défi de la transition énergétique.

Le développement des réseaux en autoconsommation, la notion de circuits courts appliquée à l'énergie, les capacités de stockage ou encore la production d'énergie décarbonée sont autant d'actions qui soulignent l'engagement du SIEIL à répondre aux enjeux de demain afin de proposer de nouveaux services aux communes. Ces projets sont en cours avec des modèles économiques qui se stabilisent progressivement.

Parallèlement, le SIEIL continue d'accompagner les projets en lien avec sa compétence historique. A l'écoute des communes, il demeure un acteur essentiel de l'aménagement du territoire tout en organisant pour leur compte le service public de l'électricité. Conformément à la réglementation, il veille à la qualité du développement et de l'exploitation du réseau confiée au concessionnaire Enedis ainsi qu'à celle de la fourniture aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente qui relève du concessionnaire EDF.

Ce rapport restitue l'analyse du contrôle exercé en 2018 et en 2019 et s'attache à évaluer la performance opérationnelle des concessionnaires en matière de maintenance du réseau, ses volumes d'investissements sur les ouvrages concédés et la qualité d'alimentation électrique due à l'utilisateur. La vigilance reste de mise pour obtenir l'intégralité des informations nécessaires à la validation formelle des données patrimoniales et financières de la concession du SIEIL.

**Jean-Luc Dupont,**  
Président du SIEIL



## Préambule

**Marie LEFORT**

**Responsable assermenté du Contrôle des Concessions**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cet évènement majeur jamais vécu auparavant a bouleversé le quotidien et les organisations professionnelles ont dû s'adapter dans l'urgence pour poursuivre leurs activités. Pour le SIEIL, après l'attaque informatique du printemps 2018 qui a bloqué temporairement l'activité des services du Syndicat, il s'est agi de faire face à un nouvel évènement d'ampleur perturbant sa mission de service public.

Si l'activité d'intérêt général a été maintenue malgré tout grâce notamment au télétravail lors de la période de confinement liée à la pandémie, et les droits des usagers préservés par le contrôle quotidien des activités du concessionnaire, il n'en a pas été de même de l'analyse des indicateurs clés de la concession relatifs aux données 2018 et 2019. Les audits ont certes été maintenus aux périodes habituelles même si celui de décembre 2020 pour l'exercice 2019 s'est déroulé en visioconférence. Mais les échanges entre le SIEIL, le prestataire et les concessionnaires ont cependant été plus longs, plus compliqués en raison des conditions si particulières de l'exercice du contrôle.

C'est pour cela que le présent rapport de contrôle regroupe l'étude comparative des Comptes Rendus d'Activité (CRAC) de ces deux années 2018 et 2019. Le SIEIL a une nouvelle fois pointé les incohérences et les lacunes des réponses des concessionnaires. Il a voulu vérifier également que la concession était valorisée en toute transparence même s'il apparaît que la relation de l'AODE avec Enedis et EDF est des plus constructives lorsqu'elle concerne l'efficacité de la distribution et de la fourniture d'énergie électrique.



# L'actualité 2018 - 2019

## Les incidents climatiques en Indre et Loire

### 2018

- 1<sup>er</sup> Janvier  
Tempête Carmen
- 3 Janvier  
Tempête Eléonor
- Nuit du 16 au 17 janvier  
Coup de vent
- 26 mai  
Activité orageuse
- 3 juin  
Episode orageux
- 29 et 30 octobre  
Episode neigeux
- 8 et 9 décembre  
Coup de vent

### 2019

- 29 et 30 janvier  
Tempête Gabriel
- 9 et 10 février  
Forts coups de vent
- 3 et 4 mars  
Dépression Freya
- 14 octobre  
Orages
- 13 et 14 décembre  
Tempêtes Toni et Veiko
- 22 décembre  
Tempête Fabien

Ces aléas climatiques ont pour conséquence majeure de priver les foyers d'électricité et de perturber les activités quotidiennes des usagers. Le temps de coupure dépend de l'importance des dégâts qui mobilisent sur le terrain les équipes techniques de Enedis pour les diagnostics et les réparations. Il est convenu entre le SIEIL et Enedis que le concessionnaire tienne l'AODE régulièrement informée de l'évolution de la situation, par messagerie électronique ou par téléphone, jusqu'à ce que tout redevienne normal pour la population.

La résistance du réseau de distribution à ces événements météorologiques qui deviennent de plus en plus fréquents et violents est un des indicateurs de sa résilience. A contrario, la survenance de chute et de casse des lignes et de leurs accessoires permet de mieux localiser les zones de vieillissement et d'endommagement du patrimoine du SIEIL.

# 1

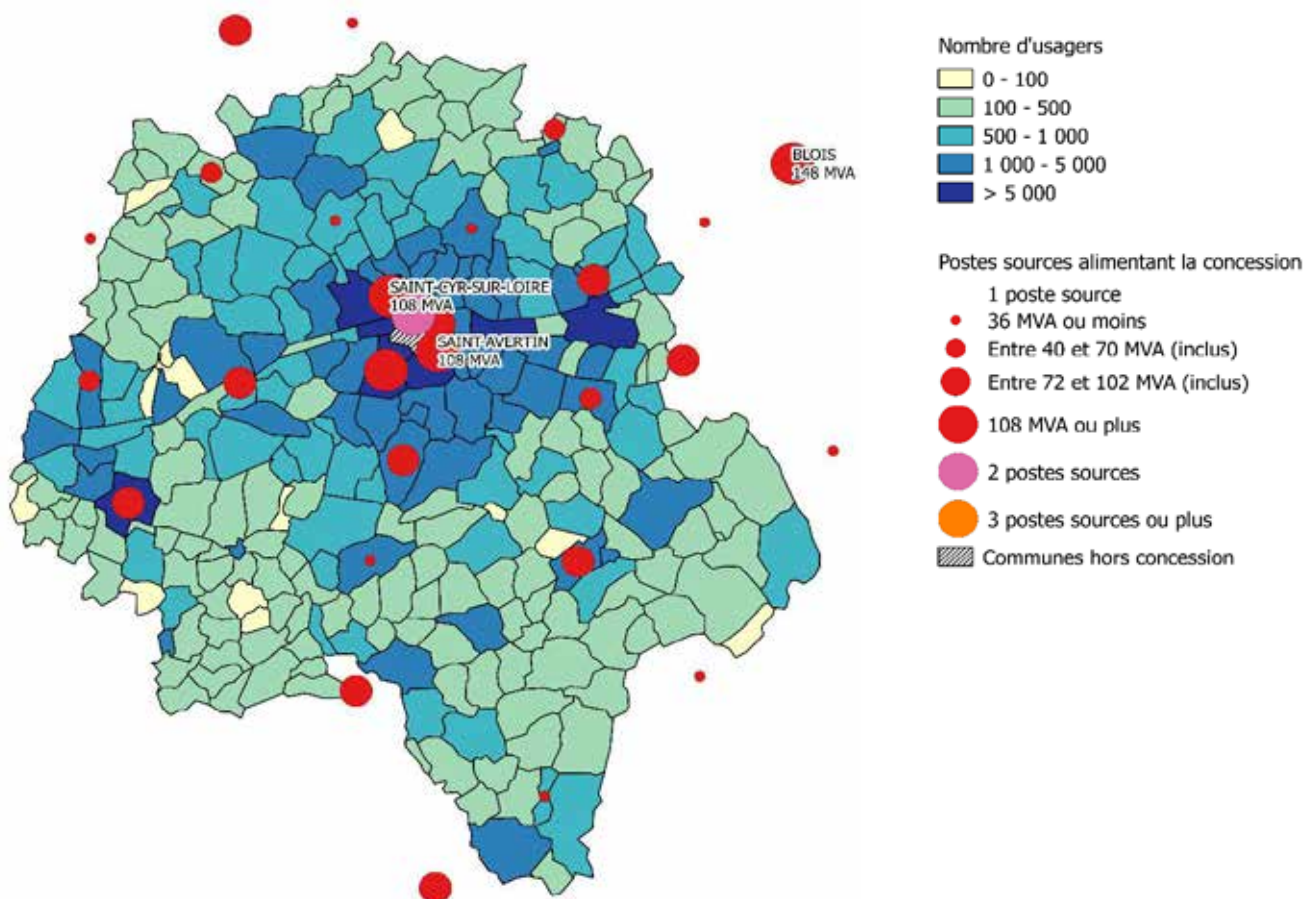
## Les données de la distribution publique d'électricité en 2018-2019

La concession du SIEIL regroupe la totalité des communes d'Indre et Loire sauf la ville de Tours. En tant qu'Autorité Organisatrice du service public de Distribution d'Énergie Électrique, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a l'obligation de contrôler la bonne application par le concessionnaire des dispositions techniques et financières prévues au contrat de concession.

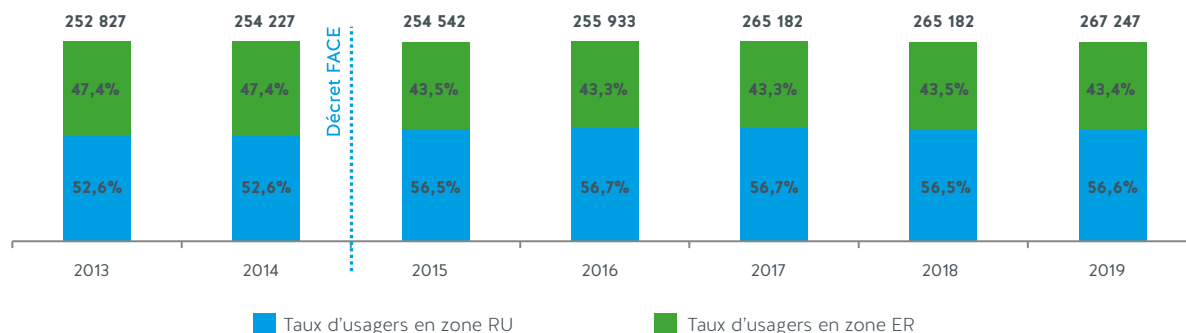
Chaque année, lors de la remise du Compte Rendu d'Activité (CRAC), Enedis et EDF présentent l'ensemble des résultats sur le territoire de la concession.

La concession du SIEIL en Indre et Loire

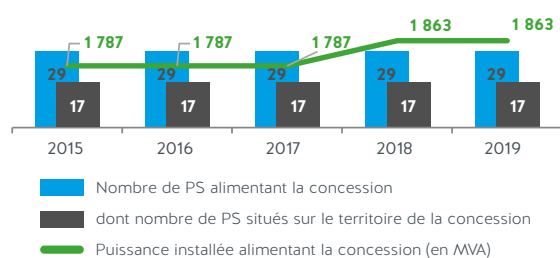
### Alimentation électrique et répartition des usagers de la concession



### Part des usagers en zones rurale (ER) et urbaine (RU) selon la base technique



### L'alimentation amont de la concession



### Les caractéristiques de la concession

Nombre de communes desservies	276
Population de la concession (population en vigueur au 1 <sup>er</sup> janv.2018, INSEE)	469 658
Nombre d'usagers total de la concession	
Selon la base «clientèle»	267 889
Selon la base «technique»	267 247

## CRAC 2019 (2018)



**271 communes**

276 au sens du Décret Facé

**267 889 usagers**

ou points de livraison (265 461 en 2018)

**Taux d'usagers**

en zone rurale **43,4 %** (43,5 % en 2018)  
en zone urbaine **56,6 %** (56,5 % en 2018)



**185 623 usagers**

aux Tarifs Réglementés de Vente (195 779 en 2018)

**2 679 GWh**

d'énergie acheminée (2 791 GWh en 2018)

**3 184 installations**

de production (3 053 en 2018)



**18 postes-sources**

(17 en 2018)

## Le réseau HTA

**8 316 km** (8 258 km en 2018)

- **Souterrain 3 353 km / taux d'enfouissement 40 %**  
(3 253 km / taux d'enfouissement 39 % en 2018)
- **Aérien 4 963 km dont torsadé 10 km**  
**et aérien nu 4 953 km** (5 005 km en 2018 dont torsadé 13 km et aérien nu 4 992 km)

## Le réseau BT

**7 284 km** (7 255 km en 2018)

- **Souterrain 3 126 km / taux d'enfouissement 43 %**  
(3 053 km / taux d'enfouissement 42 % en 2018)
- **Aérien 4 158 km dont torsadé 3 385 km et aérien nu 773 km dont fils nus faibles sections 390 km**  
(aérien 4 202 km en 2018 dont torsadé 3 382 km et aérien nu 820 km dont fils nus faibles sections 421 km)

### Qualité de fourniture

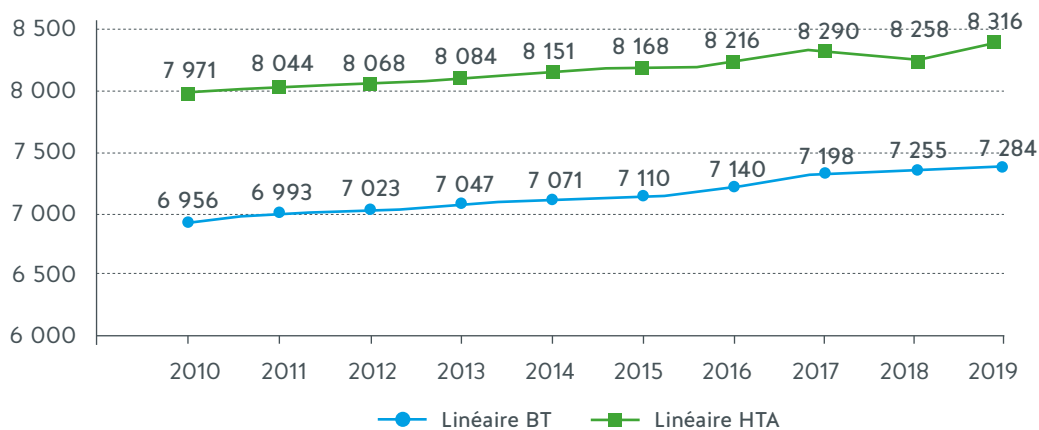
(durée moyenne annuelle de coupure)

**Crit BTCC 84,9 minutes** (70,1 minutes en 2018)

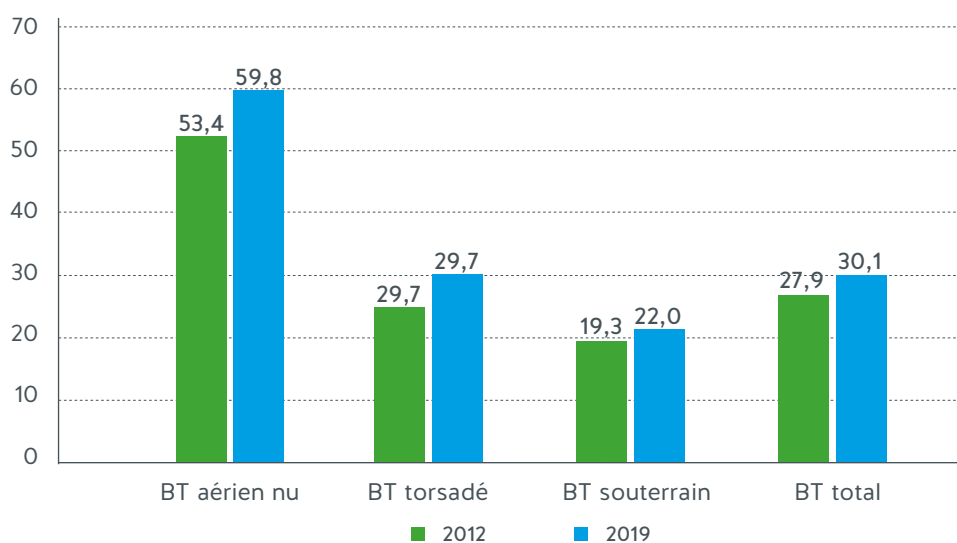
*Enedis est responsable de la continuité et de la qualité de desserte en développant, exploitant et entretenant le réseau public de distribution*

*EDF assure la fourniture d'électricité aux usagers bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente*

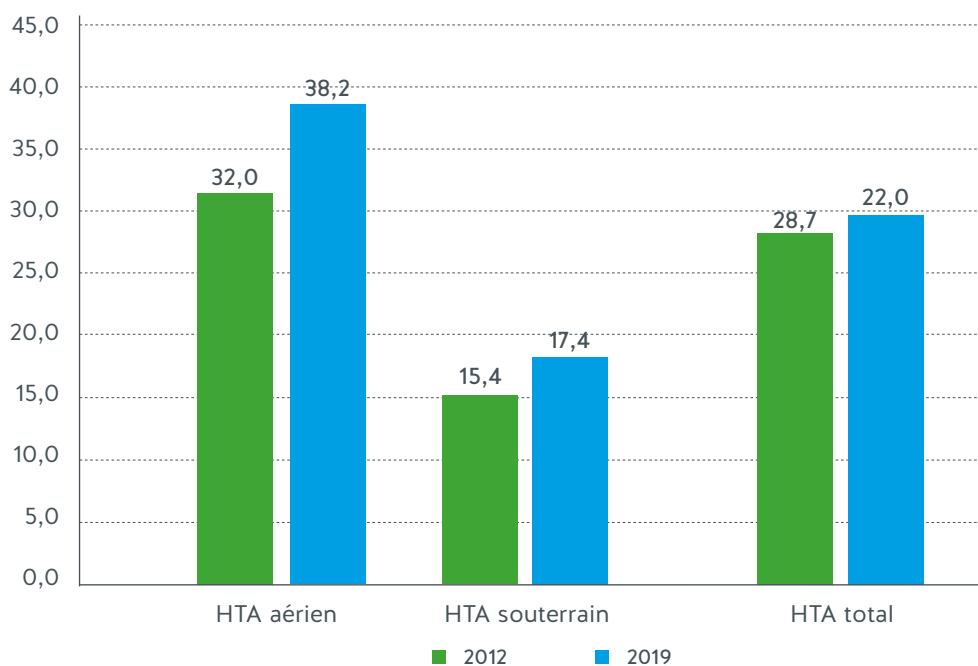
### Évolution du linéaire HTA/BT en km



### Évolution âge moyen réseaux BT



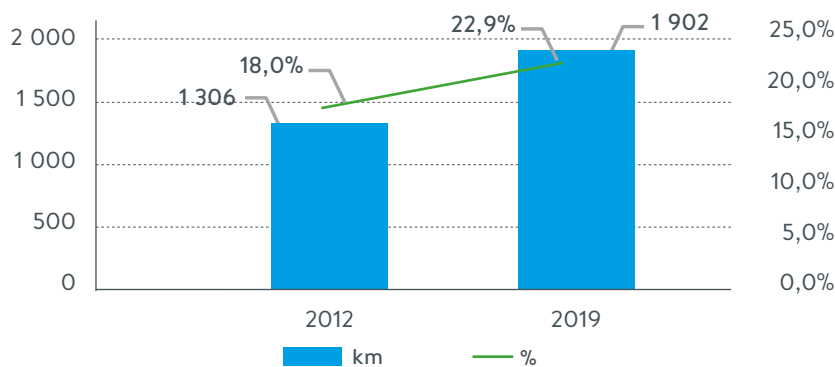
### Évolution âge moyen réseaux HTA



**Le réseau HTA de la concession est constitué à 60 % de fil aérien nu qui reste la source majeure de discontinuité de distribution électrique principalement à cause de son exposition aux aléas climatiques**



### Évolution réseau HTA + 40 ans



Enedis opère un renouvellement partiel des ouvrages HTA aériens avec des opérations de maintenance lourde dénommées **Prolongation de la Durée de Vie** (PDV). La PDV qui évolue actuellement vers une politique de rénovation programmée (RP) vise le renouvellement des accessoires les plus défaillants comme les attaches, les isolateurs, les bretelles ou les supports consécutivement à un diagnostic terrain au réel.

**C'est une démarche technico-économique optimale pour le concessionnaire qui n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA déjà important**

**10 km de câbles CPI renouvelés en 2019 essentiellement à**

- Joué Lès Tours - **2,3 km**
- Saint Pierre des Corps - **1,8 km**
- Saint Avertin - **1,8 km**
- Amboise - **1,5 km**

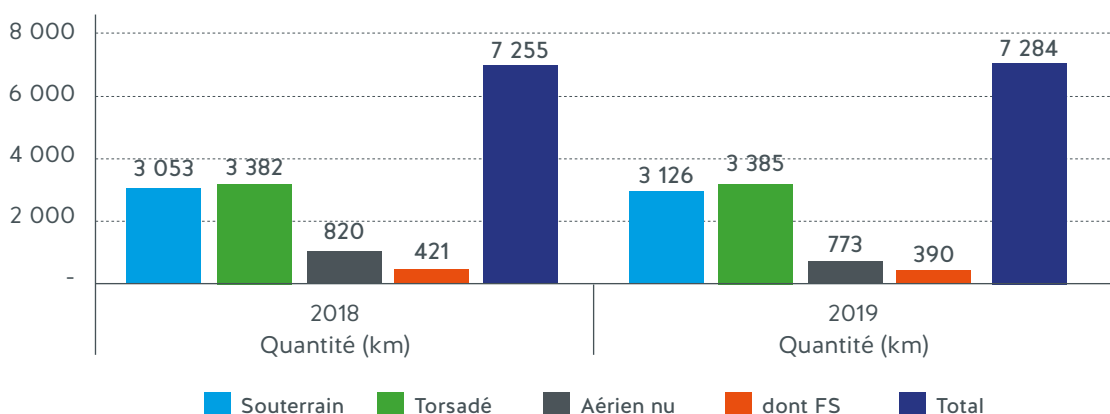
La concession compte 83 km de réseau HTA souterrain à isolation papier (**CPI**). Ce taux se situe dans la fourchette basse des valeurs nationales constatées mais un point d'insatisfaction demeure puisque le linéaire total des CPI n'est toujours pas dans les CRAC. 55 % des CPI, soit 46 km, sont localisés sur 4 communes dont 14 km à Saint-Pierre-des-Corps et 16 km à Joué-Lès-Tours.

A fin 2019, il reste 773 km de réseau **BT aérien nu**. Le rythme de résorption s'établit à -39km/an depuis 2015. En projection, la résorption du stock est de 17 ans en zone rurale et 31 ans en zone urbaine. Cette dernière estimation théorique paraît lente alors que l'âge moyen est de plus de 44 ans. Avec un taux de 22 incidents pour 100 km en moyenne ces 7 dernières années. Lors de l'audit, Enedis a répondu que ce sujet serait abordé lors la négociation du nouveau contrat de concession et l'établissement du Schéma Directeur des investissements (SDI).

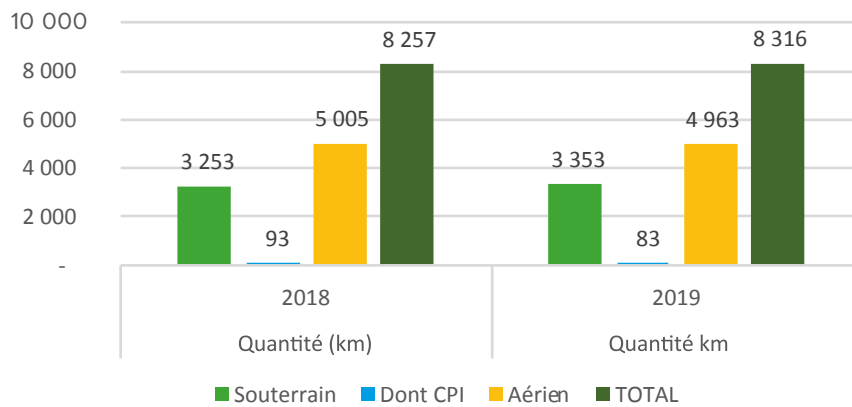
**Avec 24 km et 13 km, Amboise et Saint Pierre des Corps comptent le linéaire de réseau BT aérien nu le plus long de la concession**



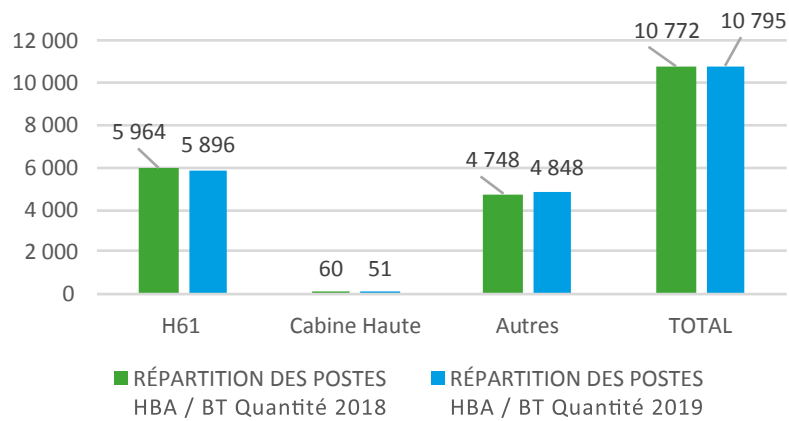
### Répartition réseau BT 2018-2019



### Répartition réseau HTA 2018-2019



### Répartition postes HTA/BT



au titre du contrôle et dans une logique d'amélioration constante du service public

- TRAITE les réclamations
- EXAMINE la qualité du service rendu à l'utilisateur et celle de l'électricité distribuée
- SUIT les investissements sur les ouvrages de la concession
- ANALYSE les données comptables et financières



# 2

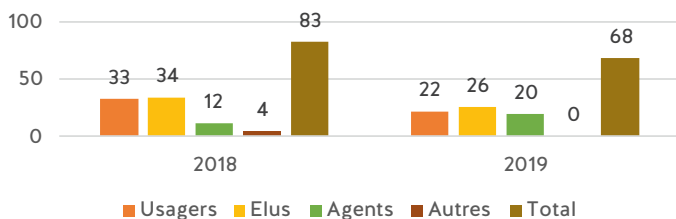
## Les indicateurs du contrôle de concession en 2018-2019

Au titre du contrôle de concession, le SIEIL traite les réclamations des élus et des agents des communes ainsi que celles des usagers.

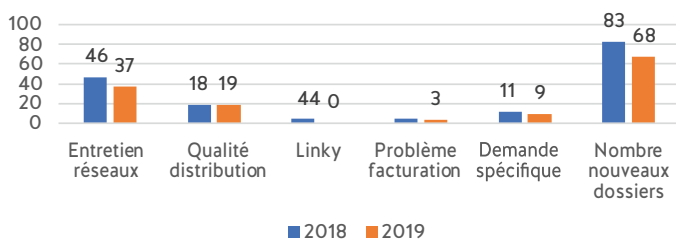
En 2019, sur 68 nouveaux dossiers (83 en 2018) celles-ci

concernent en majeure partie l'entretien des ouvrages pour 37 dossiers, soit 54 % (46 dossiers, soit 55 % en 2018) ainsi que la qualité de fourniture pour 19 dossiers, soit 28 % des doléances (18 dossiers soit 21 % en 2018).

Origine des nouvelles réclamations en 2018 et 2019



Thèmes des réclamations 2018 et 2019

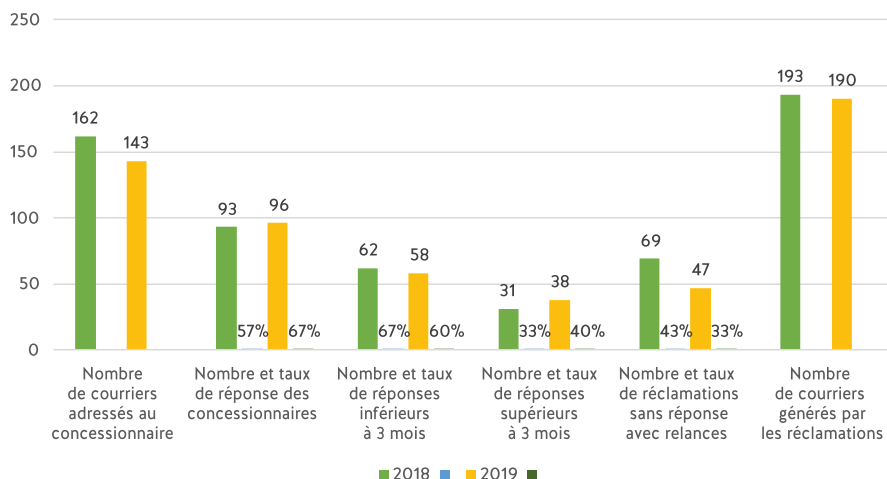


RESTIGNÉ RUE DES CHEVALIERS  
20 DÉCEMBRE 2019

Il est à noter que les demandes spécifiques répertoriées, 11 en 2018 et 9 en 2019, ont concerné principalement des problèmes de convention, de cartographie, de raccordement ou de propriété de terrain d'assiette d'ouvrages. **Mais l'objet prépondérant des réclamations porte sur le défaut d'entretien des ouvrages et la qualité de distribution.**

Ce sont les élus (34 en 2018 et 26 en 2019) et les usagers (33 en 2018 et 22 en 2019) des communes qui sont principalement à l'origine des réclamations. Les techniciens du SIEIL constatent aussi le défaut d'entretien des ouvrages lors de leurs déplacements sur les chantiers tout comme les agents des communes pour un total de 12 en 2018 et 20 en 2019. Les associations de défense des consommateurs contactent également régulièrement le service de contrôle du Syndicat pour appuyer les démarches des usagers auprès d'Enedis ou d'EDF.

### Les courriers du contrôle de concession en 2018 et 2019



Le contrôle de concession a généré 190 courriers en 2019 (193 en 2018) dont 143 (162 en 2018) adressés à Enedis ou à EDF selon l'objet de la réclamation.

C'est le rapport qui a évolué compte tenu notamment du nombre de courriers envoyés au départ par le SIEIL. En 2019, 33 % des courriers ont ainsi fait l'objet de relances contre 43 % en 2018.

Le nombre de réponses du concessionnaire est quasiment identique d'une année sur l'autre : 96 en 2019 et 93 en 2018.

**L'audit des données 2018 des concessionnaires Enedis et EDF s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2019. Celui des données 2019 du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2020 inclus (visioconférence).**



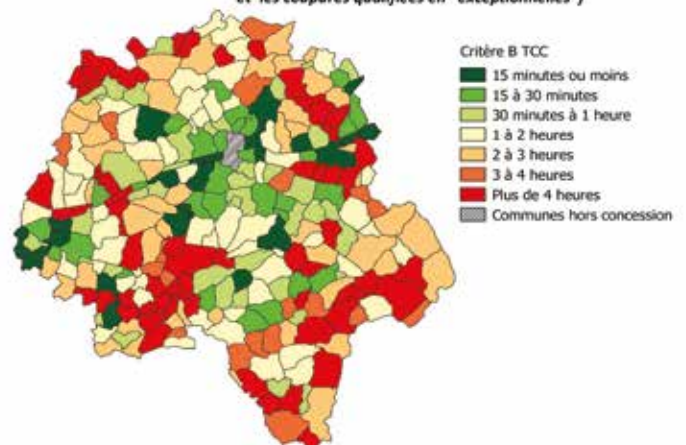
# 3 La qualité de distribution en 2018-2019

## Continuité d'alimentation

En 2019, le critère B TCC s'élève à 84 minutes, en hausse par rapport à 2018 de l'ordre de 70 minutes mais sans atteindre les niveaux précédents de 134 minutes en 2017 et 143 mn en 2016. Il se situe au-dessus de la valeur moyenne nationale (64 mn hors incidents exceptionnels et hors RTE). La vigilance est de mise pour le SIEIL sur cet indicateur révélateur de la [fragilité du réseau HTA](#). Les incidents sur ce réseau représentant 55 minutes du critère B.

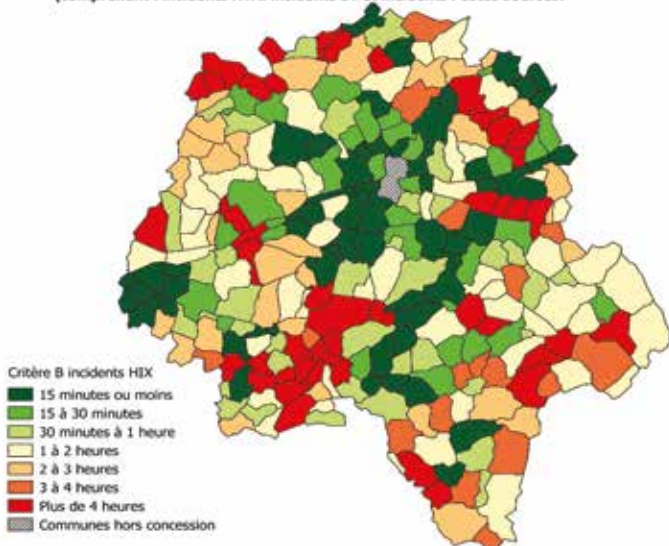
### La durée moyenne de coupure

**Critère B TCC par commune - exercice 2019**  
(comprenant : travaux et incidents, HTA et BT, Postes Sources et Transport, et les coupures qualifiées en "exceptionnelles")



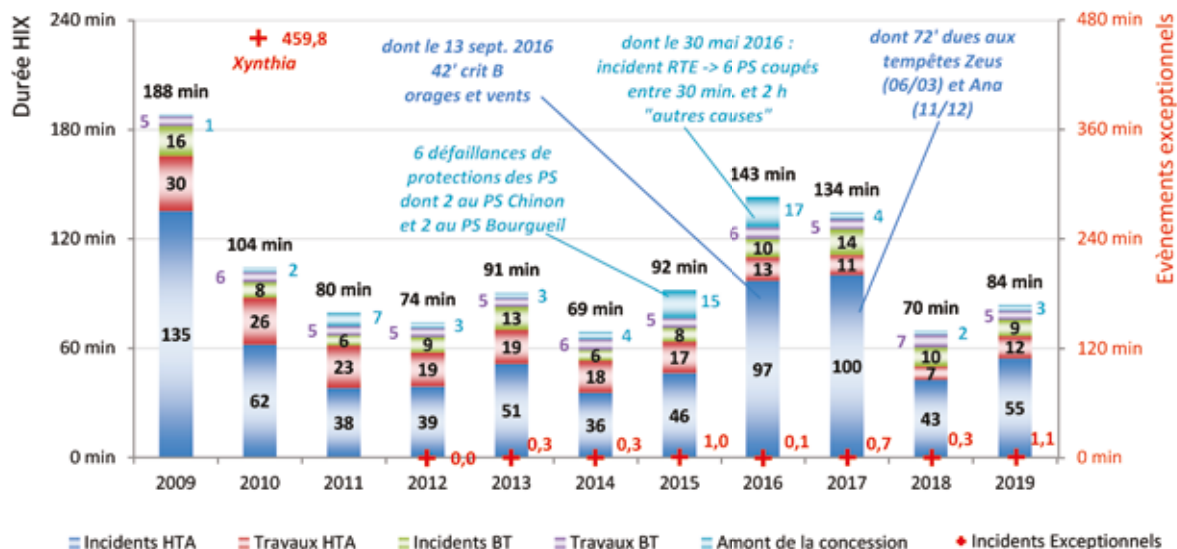
### La durée moyenne de coupure

**Critère B incidents HIX par commune - exercice 2019**  
(comprenant : incidents HTA, incidents BT et incidents Postes Sources)



Il est à noter qu'Enedis communique désormais les résultats des critères B HIX et TCC par commune. Ces données seront exploitables au fil des années lorsque les valeurs moyennées seront suivies et analysées.

### Evolution et décomposition du Critère B de la concession - exercice 2019

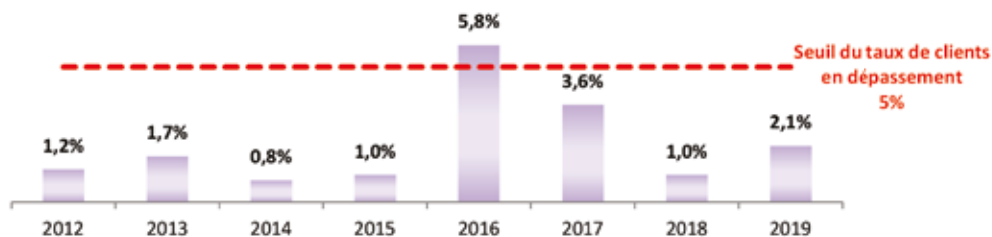


En 2019, **les interruptions d'alimentation dites exceptionnelles** ont été relativement faibles avec seulement une minute de contribution au critère B TCC.

Après une baisse significative du taux d'usagers au-delà des seuils, soit 3,6 % en 2017, puis 1,0 % en 2018, **retour à la hausse en 2019** avec un taux de 2,1 %.

### Seuils du décret qualité de 2012 à 2019

Taux d'usagers (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de fourniture (6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées)



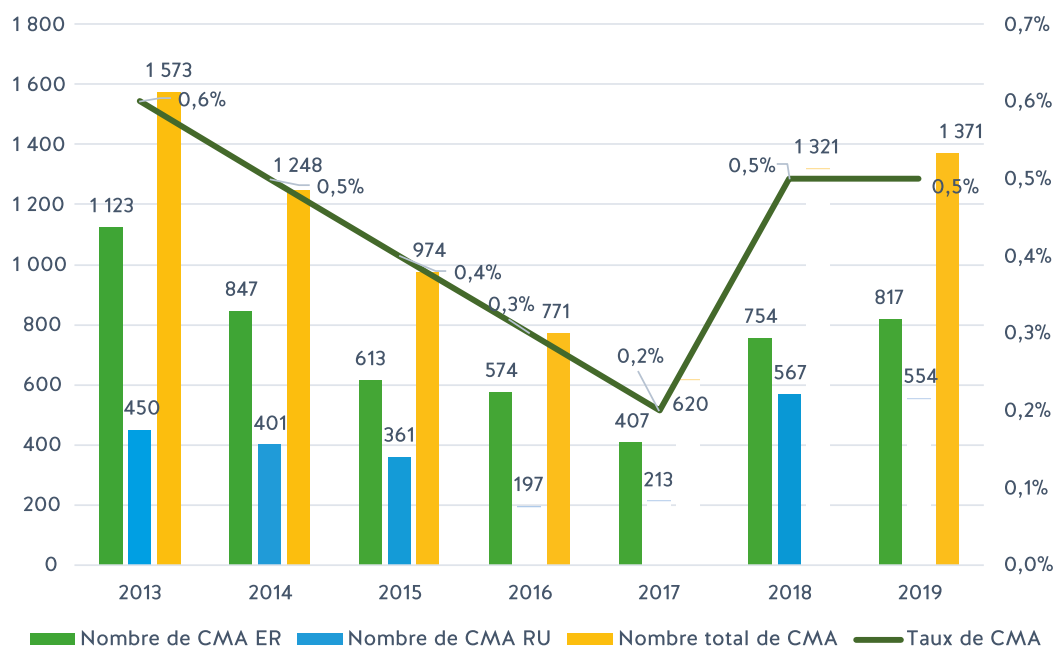
Le décret "Qualité" du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'usagers touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE.

# Tenue de tension

Un seul départ HTA en contrainte en 2019 contre deux l'année précédente mais aucun départ avec une chute maximale supérieure à 7 %. Le nombre de départs BT mal alimentés (DMA) passe de 259 en 2018 à 254 en 2019.

En ce qui concerne les contraintes sur le réseau BT, **le nombre d'utilisateurs considérés comme mal alimentés (CMA) est de 1371 en 2019, soit près de 4% de plus qu'en 2018.**

Evolution du nombre et du taux de CMA selon les zones



La méthode d'évaluation des CMA a évolué en 2018 pour tenir compte de la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau BT, des données de consommation et de l'amélioration des profils de charges utilisés dans la méthode statistique grâce au déploiement

progressif des compteurs Linky. Nouvel ajustement en 2019 pour affiner les paramètres climatiques et modéliser plus fidèlement les effets de thermo-sensibilité des usagers. Aucune incidence généralisée sur les données des concessions à échelle nationale.

# 4

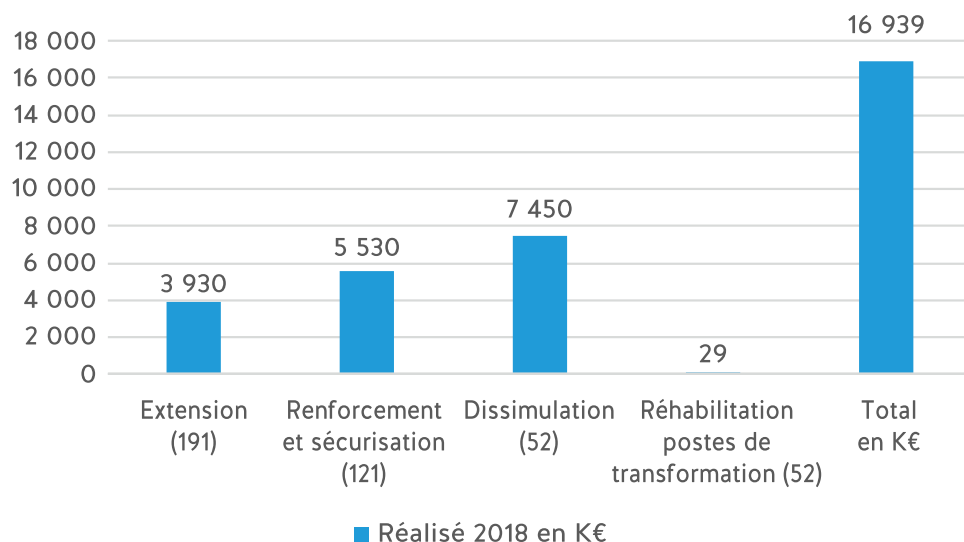
## Les actions sur la concession en 2018-2019

Les échanges ont été constructifs lors du travail préparatoire de la Conférence Départementale sur les Investissements, dite Loi NOMÉ

La Conférence a eu lieu le 6 février 2020 pour examiner le réalisé 2018. Les travaux 2019 n'ayant pu être présentés l'année suivante faute d'organisation de la Conférence Départementale en Préfecture.

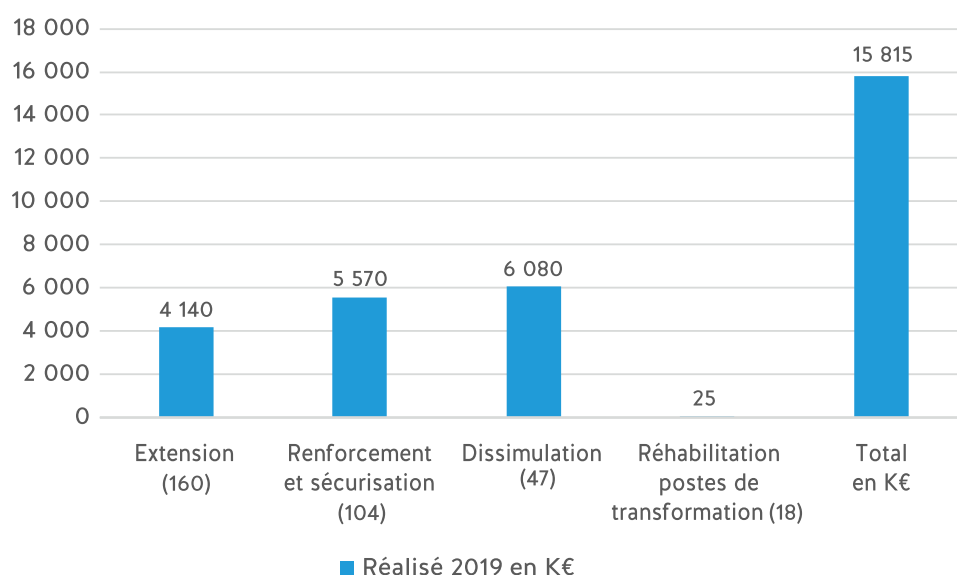
### Les investissements du SIEIL

2018 - 379 chantiers pour 165 communes





### 2019 - 329 chantiers pour 155 communes



## Les investissements d'Enedis

	Investissements en K€	
	2018	2019
Raccordements consommateurs et producteurs	4 627	6 522
Amélioration du patrimoine	15 469	19 144
Dont performance et modernisation réseau	13 107	16 385
Dont exigences environnementales et contraintes externes	2 362	2 758
Investissement de logistique	0	7
Autres investissements	2	3
<b>Total en K€</b>	<b>20 099</b>	<b>25 676</b>

Ramené au nombre d'usagers, le montant des investissements de la concession, soit 54,5 €/usager de la concession, est supérieur au ratio national (51,7 €/usager).

Les éléments d'investissements fournis au SIEIL présentent un niveau de détail fort appréciable (numéro d'affaire, nom

du départ HTA, dépenses totales,...). Il serait intéressant d'obtenir également le statut des affaires (« en cours, « terminé, etc...»). Sur ce sujet, Enedis oppose un développement supplémentaire trop lourd au niveau des systèmes informatiques.

### Les raccordements des installations de consommation neuves de la concession

	2018	2019
BT et de puissance ≤ à 36 kVA	1 860	1 752
BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	88	95
<b>HTA</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

### Les raccordements des installations de production neuves de la concession

	2018*	2019
BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	-	145
BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	86	40
<b>HTA</b>	-	<b>2</b>

\*Raccordements sans adaptation de réseau

### Les travaux d'élagage

Enedis affiche une politique d'élagage volontariste à proximité des lignes moyenne tension (HTA) puisque 1 000 usagers sont touchés lors d'un incident sur ce réseau contre 10 usagers en cas de dommage sur le réseau basse tension (BT).

Les actions d'élagage engagées par le concessionnaire sont consécutives à un inventaire géoréférencé par des experts forestiers. Elles sont aussi la conséquence des réclamations des usagers traitées au titre du contrôle de concession par le SIEIL.

Données à la maille départementale	2018		2019	
	Linéaire en km	Montants en k€ HT	Linéaire en km	Montants en k€ HT
Réseau HTA			183	400
Réseau BT	215	869	29	86
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>869</b>	<b>212</b>	<b>486</b>

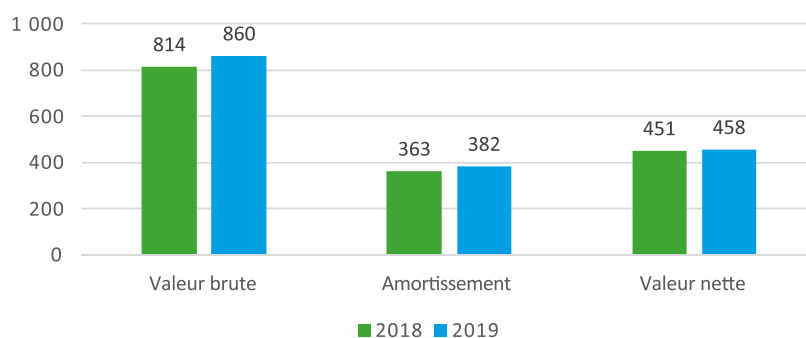
# 5

# L'analyse comptable et financière en 2018-2019

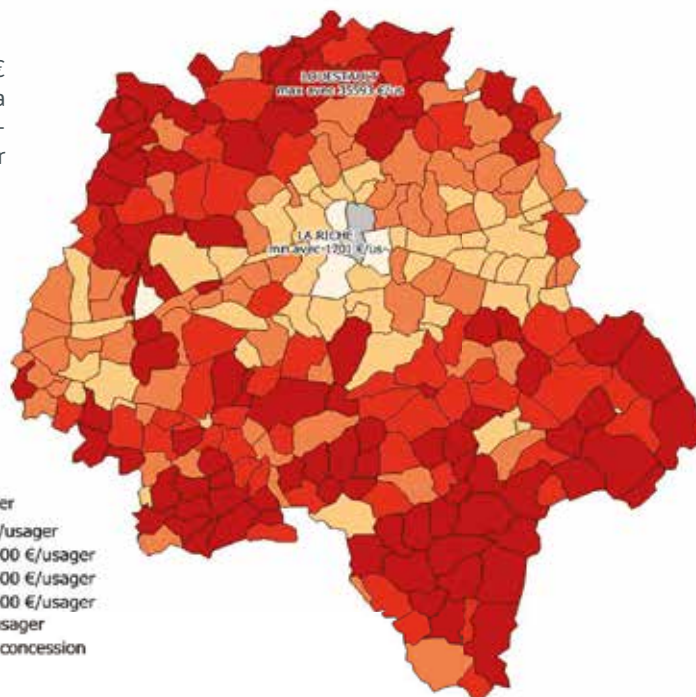
## La valorisation du patrimoine concédé

L'amortissement est linéaire et sa durée varie en fonction de la nature des ouvrages.  
La valeur nette comptable des immobilisations en concession correspond à la valeur brute diminuée des amortissements.

Evolution des immobilisations en concession en M€



A fin 2019, le patrimoine concédé est valorisé à 840 M€ en valeur brute, en augmentation de 26 M€ sur un an. La valeur brute par usager est égale à 3 136 € et se situe au-dessus des ratios moyens constatés au niveau national sur l'exercice précédent (2 729 € par usager).



Valeur brute par usager sur la concession

# La localisation des ouvrages et l'inventaire

La proportion des ouvrages non localisés est en diminution en 2019 mais représente encore 18 % de ce patrimoine, essentiellement les compteurs et les branchements. Les colonnes montantes, Ouvrages Collectifs de Branchements (OCB) et Dérivations Individuelles (DI), ont été localisées courant 2018 pour partie et début 2019 pour le solde.

Par ailleurs, les premiers impacts de la Loi Elan sont visibles dès l'exercice 2019 avec le transfert, dans l'**inventaire** comptable, de 32 colonnes montantes en exploitation desservant 503 dérivations individuelles. Désormais, toutes les colonnes montantes ont vocation à être qualifiées comme appartenant à la concession, à l'issue du délai de 2 ans imposé par ladite loi et décompté à partir du 24 novembre 2018.

Depuis 2018, le concessionnaire transmet un **inventaire** des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la

décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Cette démarche de transparence anticipée s'inscrit dans le cadre réglementaire plus global de l'arrêté du 10 février 2020 relatif à l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité, dit « décret inventaire ». Il est donc désormais possible de suivre les taux de financement du concédant, ouvrage par ouvrage, et d'auditer les droits du concédant.

L'**inventaire** est constitué d'un état complet des ouvrages utilisés par le gestionnaire du réseau public de distribution dans lequel doivent figurer notamment tous les ouvrages ou parties d'ouvrages affectés à la distribution d'électricité afin de desservir les consommateurs ainsi que, le cas échéant, les bâtiments, locaux et terrains acquis pour établir ces ouvrages.



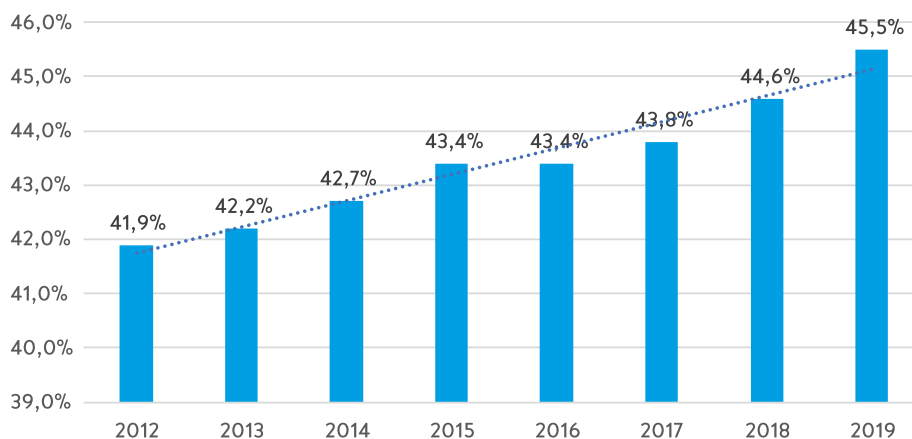
**A noter que les biens couverts par l'inventaire disposent d'un identifiant identique dans chacun des fichiers transmis (comptables, techniques et cartographie SIG). Ce qui permet de faciliter largement les rapprochements entre les différentes bases.**

## L'amortissement des ouvrages

Le **taux d'amortissement** des ouvrages continue d'augmenter : 45,5 % en 2019, soit une hausse de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent. Cette valeur est légèrement au-dessus de celles constatées au niveau national. Mais ces données sont à relativiser car jusqu'en 2018, les branchements sortaient automatiquement

de l'inventaire dès leur fin de vie comptable même s'ils n'étaient pas physiquement retirés. De même pour les appareils de comptage car Enedis a passé des amortissements accélérés sur les compteurs C5 en lien avec le déploiement des compteurs Linky.

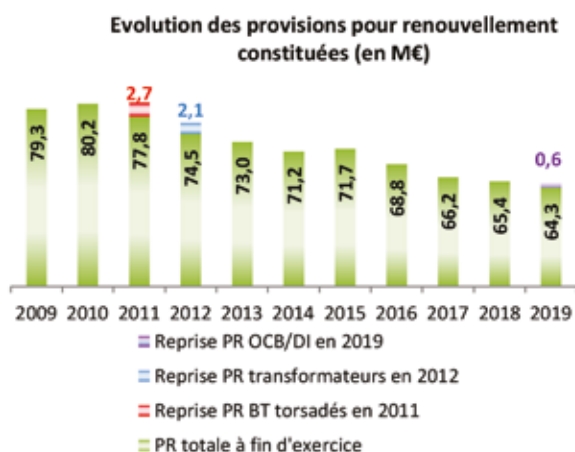
*Evolution du taux d'amortissement des ouvrages*



# Les provisions pour renouvellement

Le stock des provisions pour renouvellement (PR) est en baisse depuis 2011. Date à laquelle les modalités de calcul ont été modifiées réduisant de fait le flux des dotations. Les effets de cette modification se feront ressentir jusqu'à la fin du contrat de concession.

En 2019, les PR ont diminué de -1,1 M€ notamment du fait de reprises de provisions pour renouvellement en lien avec l'allongement de la durée d'amortissement des colonnes montantes de 40 à 60 ans, soit -0,6 M€. Plus de la moitié du stock de PR (55 %) a été constituée pour les ouvrages HTA.



Les tables de calcul ont été demandées à plusieurs reprises au concessionnaire qui maintient son manque de transparence sur ce sujet.

# La dette du concédant

Il convient d'ajouter à cela un niveau conséquent d'investissements du concessionnaire sur l'exercice 2019. Cela a pour effet mécanique d'augmenter fortement chaque année la dette potentielle du concédant envers le concessionnaire. De 2 M€ en 2009 à 9 M€ en 2016, la dette potentielle atteint 16 M€ en 2019.

Ce résultat peut interpeller en raison de divers biais de calcul. Par exemple, les contributions des raccordements non considérées comme des participations de tiers, l'opacité du calcul des PR, l'allongement des durées de vie comptable des postes et des transformateurs HTA/BT opérés en 2011 et 2012 et des colonnes montantes en 2019, la modification des modalités de calcul de la dotation à la provision pour renouvellement, la prolongation de durée de vie des ouvrages HTA.

**Enedis n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes.** En d'autres termes, la participation estimée à 60 % du coût du raccordement est considérée comme du financement concessionnaire. Cette

Le concessionnaire ne justifie d'ailleurs pas dans le détail ses pratiques désavantageuses pour l'AODE, décidées unilatéralement.

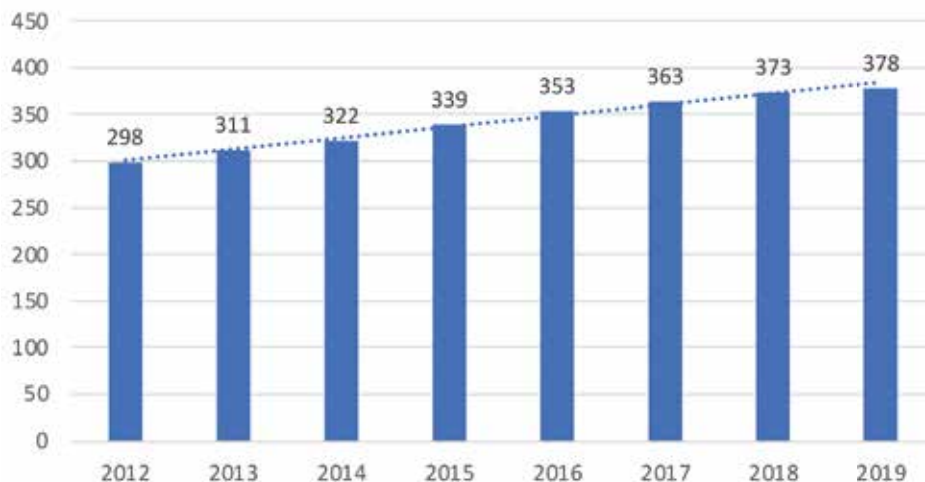
pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie) et entraîne une **créance vis-à-vis du concédant.**

# Les droits du concédant

Les **droits du concédant** représentent la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant et

continuent quant à eux d'augmenter pour s'établir à 378 M€, soit une hausse de +1,3 % en 2019.

*Evolution des droits du concédant en M€*



# Les immobilisations

Les fichiers des flux annuels présentant les flux de mise en immobilisation et de retraits comptables ont été transmis mais sans les numéros d'immobilisations. Il s'agit pourtant

d'un fichier obtenu systématiquement par de nombreuses autres AODE.



**Cela constitue un point d'insatisfaction de cet audit, la justification d'Enedis n'étant plus valable :**

**« Le fichier des mouvements comptables de l'année sur la concession n'est transmis uniquement qu'à la maille INSEE. Seul le fichier inventaire décrivant le patrimoine physique et comptable de la concession dispose des données à maille immobilisation, défini par l'arrêté inventaire du 10 février 2020. Néanmoins, nous pouvons transmettre les détails des mouvements sur un échantillon d'affaires défini au préalable. »**

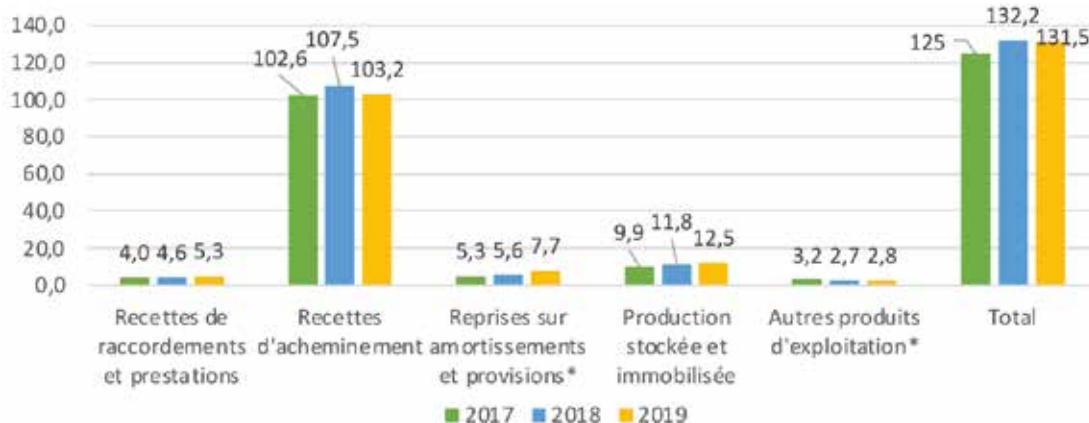


# Le résultat d'exploitation des ouvrages

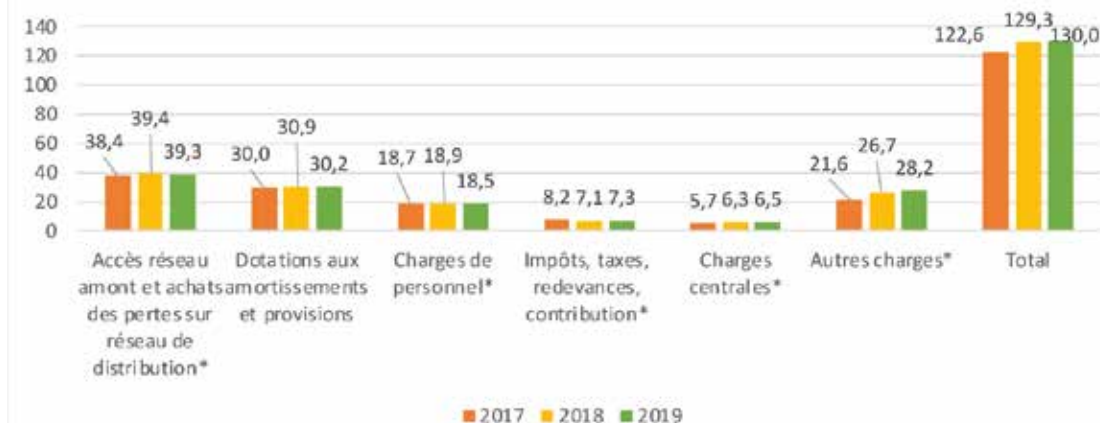
A la suite de la restructuration du concessionnaire en Direction Régionale (DR), le **compte d'exploitation** présente une rupture de chronique en 2015. En effet, pour le SIEIL, environ 74 % des charges d'exploitation et 11 % des produits sont calculés avec des clés de répartition

appliquées à des montants collectés à un périmètre supra-concessif. Soit dorénavant la DR, maille la plus proche de la concession que l'ancienne Direction Inter-Régionale (DIR) auparavant.

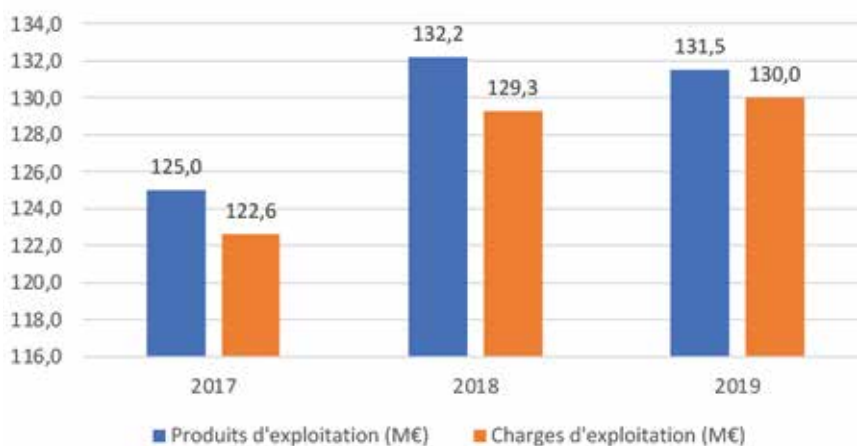
*Evolution des produits d'exploitation en M€*



*Evolution des charges d'exploitation en M€*



*Résultats d'exploitation*



Le résultat d'exploitation constaté de la concession est bénéficiaire mais le taux de marge (1,2 %), inférieur au taux de marge national (8,4 %), a diminué en 2019 de 1,3 point. De plus, depuis 2013, le taux de marge constaté pour le SIEIL reste en dessous du taux de marge affiché dans le CRAC après application de la contribution à l'équilibre dont le territoire bénéficie. Le taux de marge constaté donne une indication sur la rentabilité de la concession.



## POINT DE VIGILANCE

En outre, la volatilité des résultats et la sensibilité des méthodes d'estimation des postes du compte d'exploitation amènent à une certaine prudence dans leur lecture. En particulier, certains postes comme le coût de l'accès au réseau amont et la distinction entre production stockée et immobilisée pourraient être précisés. Une investigation plus poussée de ces présentations nouvelles du compte d'exploitation pourrait permettre d'avancer notamment sur les méthodes d'enregistrement des charges de maintenance préventive et curative ainsi que sur les flux des provisions et des amortissements.

### Redevances et participations en K€

	2018	2019
Redevance dite « de fonctionnement » - R1	595,4	609,8
Redevance dite « d'investissement » - R2	1 161,2	1 665,2
<b>Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE</b>	<b>11 142,4</b>	<b>11 083,8</b>
Contribution «Convention Article 8 »	340,0	340,0
<b>Dotations FACé</b>	<b>4 702,0</b>	<b>4 565,0</b>

#### Redevance dite de fonctionnement - R1

Cette redevance versée par le concessionnaire couvre les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire. Elle est calculée et réévaluée chaque année à partir des données de la concession (linéaires de réseaux, population et durée du contrat) et de l'index ingénierie actualisé.

#### Recette dite d'investissement - R2

Cette redevance est également versée par le concessionnaire et représente une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées par le SIEIL et les collectivités adhérentes, au titre des travaux sur le réseau de l'année N-2 et les recettes perçues en conséquence, notamment les dotations du FACé. La formule de calcul tient compte du montant des travaux sur les installations d'éclairage public, du produit des taxes municipales sur l'électricité, de la durée de la concession et de la population concernée.

Le versement de la redevance R2 fait l'objet d'un contrôle ciblé de la part d'Enedis qui demande un état détaillé des mandatements ainsi que toutes les pièces justifiant de l'effectivité de la dépense.

#### Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE

Il s'agit de la TCCFE qui s'applique à l'électricité livrée par un fournisseur et consommée à un point de livraison sur le territoire français. Elle est payée par les usagers du service public de l'électricité et reversée au SIEIL par les fournisseurs redevables.

#### Contribution dite « Convention article 8 »

Cette convention précise les modalités d'application de l'article 8 du contrat de concession qui prévoit qu'Enedis participe au financement des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages du territoire. La contribution annuelle est versée en fonction d'un programme de travaux proposé par le SIEIL à Enedis.

#### Dotations FACé

Dans le cadre du compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACé), le SIEIL bénéficie d'aides versées pour le financement des travaux d'électrification rurale sous sa maîtrise d'ouvrage. Les aides sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution. Enedis est le principal contributeur du CAS-FACé à hauteur de 94 %.

**La valeur de la concession s'apprécie aussi en mesurant le degré de satisfaction de l'utilisateur du point de vue du distributeur (Enedis) et du fournisseur (EDF)**



# 6

## Le service aux usagers – 2018-2019

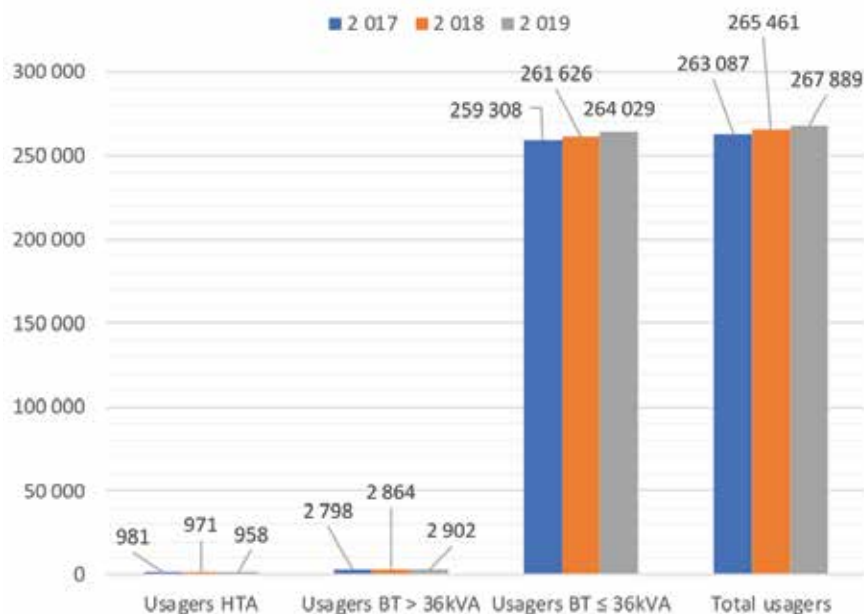
Les usagers sont répartis selon les niveaux de puissance et segments mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Segment	C5	C4	C3	C2	C1
Tension	BT		HTA		
Niveau de puissance	≤ 36 kVA	> 36 kVA	< 250 kW	> 250 kW	

### L'utilisateur côté distributeur (Enedis)

Le nombre d'**usagers** de la concession continue d'augmenter, soit environ +0,9 % en 2019, comparativement à l'exercice précédent, pour atteindre près de 267 900 usagers.

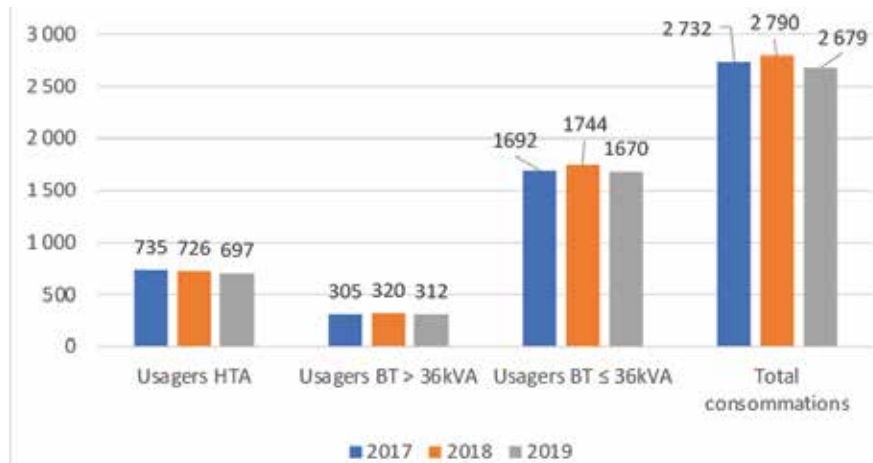
Evolution du nombre d'usagers BT et HTA sur la concession



La **consommation** électrique totale est en baisse en 2019 de -4 % par rapport à 2018 malgré un hiver plus froid que l'année précédente.  
En 2018 et 2019, la baisse des volumes consommés conjuguée

aux variations des grilles tarifaires (délibérations de la CRE chaque été concernant les grilles de tarifs - TURPE) induisent une baisse des recettes d'acheminement de -0,4 M€ HT, soit -4 % la dernière année.


Evolution des consommations des usagers (en GWh)



Les **producteurs** représentent 3 184 installations, en forte augmentation en nombre (+4 %) et en puissance (+4 %). Les producteurs photovoltaïques représentent 99 % de la quantité des installations raccordés au réseau de distribution (HTA ou BT) d'Enedis.

A fin 2019, la puissance totale s'établit à 85,7 MVA selon la répartition suivante :

- 47 % pour les installations photovoltaïques
- 37 % pour les cogénérations
- 16 % pour les installations biogaz/biomasse

 **La présence de filtres DCP (Données à Caractère Personnel) ne permet pas d'observation détaillée sur les puissances des injections par commune ou sur l'énergie annuelle produite par commune.**

Le volume de **raccordements** en **soutirage**, tous segments confondus, est en baisse de -5 % en 2019 avec 1 857 raccordements réalisés, soit 97 de moins que l'année précédente alors qu'en 2018 le volume était presque identique à celui de 2017. Soit 1 954 au lieu de 1 953. En revanche, la tendance est à la hausse pour les **raccordements** en **injection** avec +86 % en 2019, soit 145 nouvelles installations de production raccordés au réseau.

Le délai moyen de production d'un devis de raccordement en **soutirage** est en réduction de 22 jours en 2018 et de 14 jours en 2019. Le délai moyen de production d'un devis de raccordement en **injection** est en légère hausse avec 6 jours à fin 2019 contre 5 jours en 2018, concernant les raccordements des producteurs BT<36 kVA sans adaptation.

Courant 2019, la loi ESSOC (pour un Etat au Service d'une Société de Confiance) et son décret d'application permettent aux usagers consommateurs ou producteurs de réaliser eux-mêmes leur raccordement en maîtrise d'ouvrage déléguée avec un contrat de mandat. Enedis a toutefois indiqué que les sollicitations ont été très rares en 2019.

En outre, depuis octobre 2019, un accueil centralisé national des demandes de raccordements des installations de production BT>36kVA et <250 kVA a été mis en place à Aix en Provence.

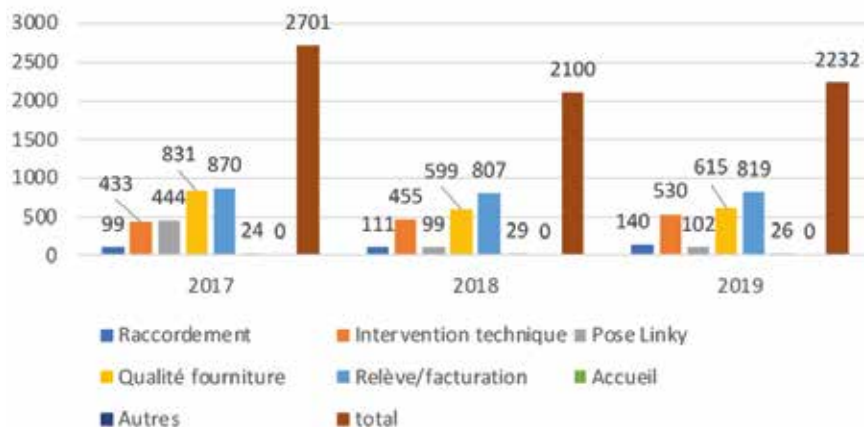
 **POINT DE VIGILANCE**

Pour Enedis, les délais moyens de réalisation des travaux de raccordement vont devenir un sujet majeur, la direction nationale ayant annoncé une division par deux des délais de raccordement d'ici à 2022. La CRE ayant aussi envisagé d'élargir les indicateurs relatifs aux raccordements dans la régulation incitative à venir du TURPE 6.

Le nombre de réclamations des usagers à destination du distributeur est en hausse de +6 % en 2019, soit +132 réclamations et 2 232 au total. Le ratio de réclamations par usager est de 83/10 000 usagers, la moyenne des concessions auditées par le prestataire étant de 91/10 000 usagers.

Il est à noter que, dans le volume des réclamations Linky, Enedis a fait le choix, depuis 2016, sans avoir expliqué pourquoi, de ne plus prendre en compte les refus des compteurs Linky. Le déploiement des compteurs Linky sur le territoire du SIEIL a généré 102 réclamations en 2019, soit 5 % du volume total.

*Evolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item*



Sur l'exercice 2019, comparativement aux indicateurs du contrôle de concession du SIEIL pour le traitement des réclamations des usagers, il apparaît que la donnée « qualité de fourniture/distribution » représente 13 % pour le SIEIL et 28 % pour Enedis. S'agissant de la facturation, le taux tombe à 4 % pour le SIEIL tandis que cet item est à 37 % pour Enedis. Les usagers s'adressent au SIEIL essentiellement pour des problèmes de qualité d'alimentation électrique ou pour un défaut d'entretien des ouvrages (support BT ou HTA ou accès au poste de transformation principalement).

Durant cette période, les usagers non protégés voient leur puissance réduite (2 000 W ou 3 000 W selon l'abonnement) tandis que le processus est à l'arrêt durant la trêve hivernale pour les plus démunis.

La publication de la loi « Brottes » a modifié les processus de gestion des impayés durant l'année 2013 et protège les usagers les plus fragiles (aide FSL ou Chèque Energie).

Les indicateurs portant sur le nombre de coupures effectives pour impayés ne sont pas exploitables en raison de l'absence d'indicateurs pour 2018. D'une manière générale, l'écart entre le volume des demandes et celui des coupures effectives s'explique par un taux d'annulation important selon Enedis. Cela proviendrait des appels sortants des techniciens avant l'intervention, du règlement des usagers, d'accords sur les délais de paiement, de demandes d'aide par les usagers ou encore de refus des usagers.

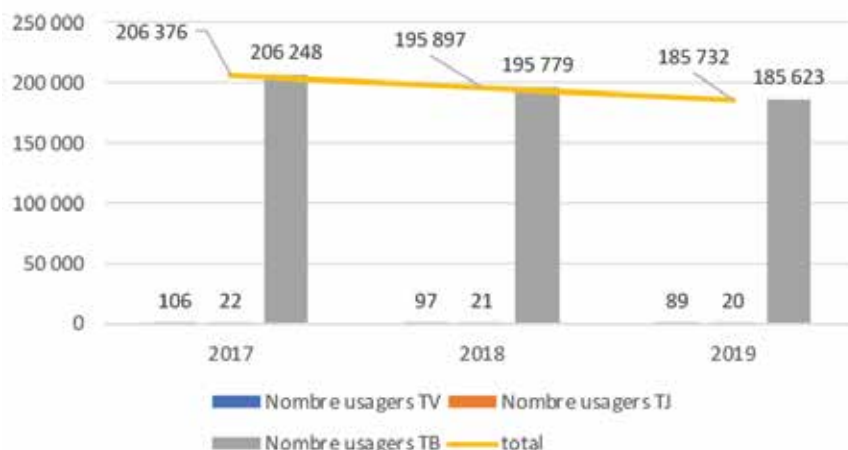
## L'utilisateur côté fournisseur (EDF)

Tarif bleu (TB) : alimentation basse tension, tarifs régulés, puissance inférieure à 36 kVA  
 Tarif Jaune (TJ) : alimentation basse tension, tarifs régulés, puissance inférieure à 250 kVA  
 Tarif vert (TV) : alimentation moyenne tension, tarifs régulés, puissance supérieure à 250 kVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs régulés des usagers BT >36 kVA ont été supprimés (loi NOMÉ)  
 Ces usagers ont alors souscrit des offres de marché

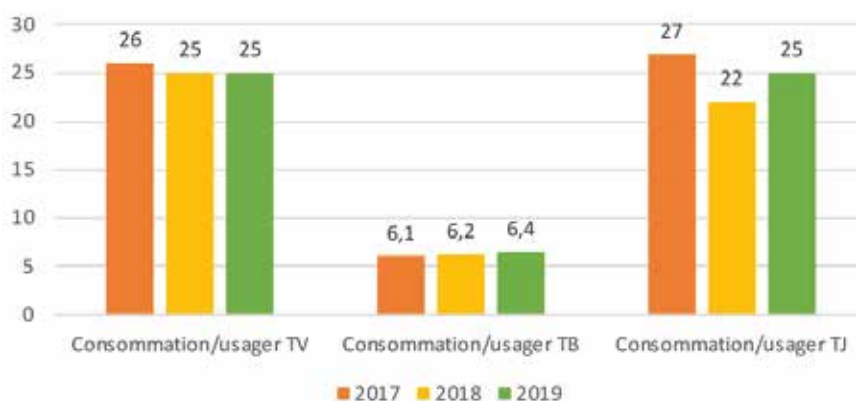
Le nombre d'utilisateurs bénéficiant de Tarifs Réglementés de Vente (TRV) présente une **diminution** en 2019 de -5 % pour les tarifs bleus (résidentiels et non résidentiels confondus).

### Evolution du nombre d'utilisateurs TRV sur la concession



A fin 2019, il reste 20 usagers au Tarif Jaune et 89 au Tarif Vert. Près de 70 % des utilisateurs de la concession ont conservé un contrat TRV, ce taux ayant baissé de -4,5 points en un an.

### Evolution de la consommation moyenne des utilisateurs aux TRV (en MWh)



Le taux d'utilisateurs TRV ayant bénéficié de conseils tarifaires a diminué de -1,5 point et celui du relevé confiance de -0,4 point. EDF précise que ce type de services est moins sollicité sous cette forme car les utilisateurs utilisent les services internet disponibles tels que e.équilibre. De plus, le relevé confiance n'est plus proposé par les conseillers clientèle car il devient progressivement obsolète avec le déploiement des compteurs Linky.

Le volume total de réclamations traitées par EDF est en forte augmentation en 2019 par rapport à 2018, retrouvant presque son niveau de l'année 2017. La concession avec 217 réclamations pour 10 000 utilisateurs se situe très au-dessus de la moyenne relevée par le prestataire de l'ordre de 181 pour 10 000 utilisateurs.

Il convient de noter que le périmètre de mesures des réclamations s'est élargi :

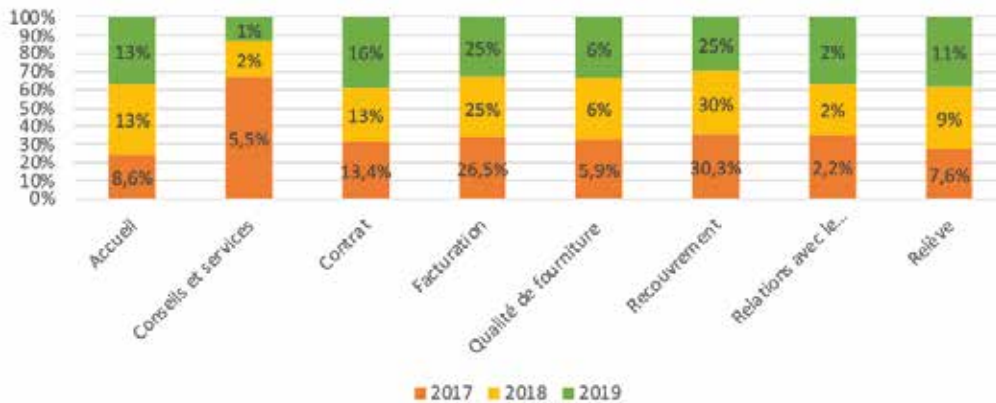
- Les réclamations par mail sont comptabilisées depuis 2016
- Les réclamations par internet (AEL - Agence En Ligne) depuis 2017

En 2019, près de 69 % des réclamations sont effectuées par mail ou Internet, une proportion en hausse rapide avec +19 points en 2 ans.



**Le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales mais uniquement les volumes de réclamations écrites. De plus, seules les réclamations des utilisateurs bleus résidentiels sont comptabilisées. Celles des utilisateurs bleus non résidentiels sont toujours manquantes. EDF explique des difficultés informatiques et de localisation des réclamations de cette catégorie d'utilisateurs.**

### Répartition par motif des réclamations écrites EDF



Néanmoins ces données permettent de mieux cerner les motifs de réclamations des usagers du fournisseur TRV EDF. Il apparaît que ce sont les domaines du **recouvrement** et de la **facturation**, pour pratiquement les 2/3 des volumes relevés en 2018 et 2019, qui concentrent les doléances. Sur ces 3 exercices, la contribution de chaque valeur varie peu. A remarquer cependant, le motif « conseils et services » qui est passé de 5,5 % de réclamations en 2017 à 1 % en 2019 ainsi que celui de la relève en augmentation sur la même période de 7,6 % à 11 % et celui de l'accueil qui atteint 13 % des réclamations depuis 2018.

Au cours de l'audit, EDF a rendu compte au SIEIL des **actions de solidarité envers les usagers en difficulté**.

A fin 2019, EDF a reçu 12 026 **chèques énergie** de la part de ses usagers contre 7 056 en 2018. Ce chiffre est en hausse de 70 % par rapport à 2018. Fin 2017, 12 198 usagers bénéficiaient du Tarif de Première Nécessité.

Cette augmentation de +70% de chèques énergie pris en

Pour mémoire, le dispositif du Chèque Energie remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les 2 tarifs sociaux de l'énergie :

- Tarif Première Nécessité (TPN) pour l'électricité
- Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz

En l'état actuel des textes, le SIEIL, AODE compétente pour contrôler les tarifs sociaux, ne l'est plus pour le Chèque Energie. **Les résultats sont transmis par EDF à titre informatif.**

Des études nationales confirment que pour l'instant 90 % des Chèques Energie sont utilisés pour les règlements des factures d'électricité et de gaz naturel. Les travaux de rénovation sont rarement concernés par l'usage de ce type d'aide.

En parallèle, EDF a collecté 2 536 **attestations** qui permettent d'appliquer les protections prévues aux usagers qui ont utilisé leurs chèques énergie par ailleurs.

Le **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** traite des difficultés de paiement liées au logement, à l'eau, à l'énergie et au téléphone. EDF cofinance sous forme de montant alloué

compte par EDF s'explique par le cumul de 4 facteurs :

- l'élargissement consécutif à la hausse des plafonds de revenus du nombre d'ayants-droits au Chèque Energie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- le cumul des collectes durant l'année 2019 : des chèques énergie émis en 2019 et utilisés en 2019 avec ceux émis en 2018 et utilisés tardivement
- une meilleure connaissance du dispositif « Chèque Energie » par les bénéficiaires et les aidants
- la dématérialisation du Chèque Energie : 26 % ont été enregistrés à la maille concession

Selon les données d'EDF, le montant moyen du chèque énergie est de 141 € en 2019 à la maille concession. Il existe 12 valeurs de chèque énergie en fonction de la composition familiale et des plafonds de revenus : ces montants varient de 48 € à 277 €. Les bénéficiaires les reçoivent durant le mois d'avril.

au **Conseil Départemental qui décide des attributions** et communique les informations à la demande des travailleurs sociaux.

Il importe de noter que le financement versé par EDF est compensé depuis la mise en place du chèque énergie, en 2018 à hauteur d'un montant égal au produit du nombre d'usagers résidentiels au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée (titulaires d'un contrat dont la puissance souscrite est égale ou inférieure à 36 kVA) par un montant fixé à 1 € dans la limite de 90 % de la contribution.

Le nombre de dossiers aidés pour les clients EDF suit une tendance à la baisse en passant de 665 en 2017, à 558 en 2018 et 433 en 2019. L'analyse de cette évolution est difficile car le nombre de dossiers aidés pour les usagers ayant souscrit un contrat de fourniture avec la concurrence (fournisseurs alternatifs) n'est pas connu.

**EDF prévoit de baisser le montant versé au FSL pour être cohérent avec l'ouverture des marchés et la participation des nouveaux entrants au FSL.**

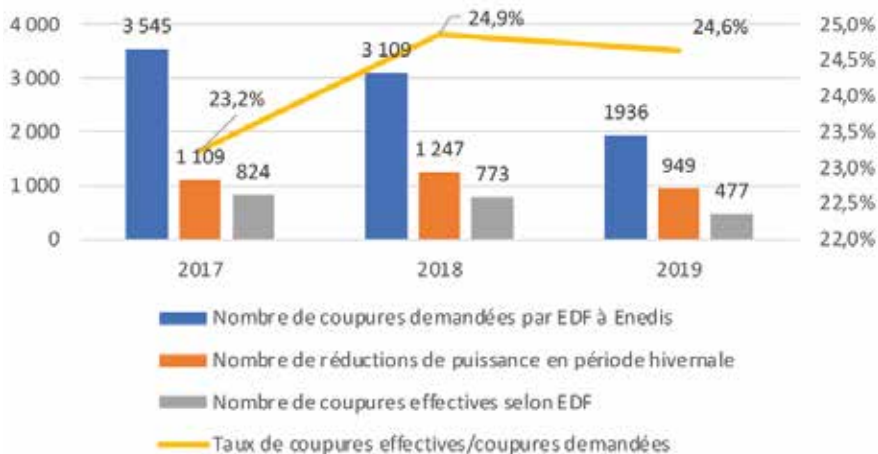
### Evolution du montant alloué par EDF au FSL et du nombre de dossiers aidés



En 2019, EDF a sollicité 1 936 Demandes d'Interventions pour Impayés (DPI) qui ont abouti à 477 coupures effectives. Ces résultats sont en nette baisse par rapport à 2018 avec 3 109 DPI et 773 coupures effectives. Compte tenu de cette évolution significative, le taux de coupures effectives par rapport aux coupures demandés est stable : 24,6 % en 2019 contre 24,9 % en 2018. Les coupures effectives concernent 0,3 % des usagers tarifs bleus de la concession.

D'après EDF, les évolutions sont très variables selon les exercices et liées à de multiples facteurs ne permettant pas une explication rationnelle et précise. Sauf, le déploiement des compteurs Linky. En effet, désormais pour les Points de Livraison équipés de ce compteur, la coupure est téléopérée après la venue d'un agent Enedis. Cela solutionne les problèmes d'accessibilité aux points de coupure.

### Evolution des demandes d'intervention pour impayés



L'analyse des indicateurs clés de la concession du SIEIL et une synthèse des échanges avec les concessionnaires sur les enjeux associés permettent de dresser le bilan des exercices 2018 et 2019.

## Zoom contrôle 2018 - 2019



- Echanges constructifs pour le travail préparatoire de la Conférence Départementale des investissements, dite « Nomé »
- Résultats des critères B HIX et TCC par commune
- Identifiants identiques pour les fichiers comptables, techniques et cartographie SIG qui facilitent les rapprochements entre les différentes bases
- Démarche de transparence concernant l'inventaire

- des ouvrages (anticipation de l'évolution du cadre réglementaire)
- Fichiers supplémentaires transmis depuis l'exercice 2017 : origines de financements, codes GDO, inventaires HTA avec travaux de PDV, localisation des producteurs, incidents HTA à la maille des postes HTA/BT et indication des nœuds encadrants notamment



- Fragilité du réseau HTA, source majeure de discontinuité de distribution électrique à cause de son exposition aux aléas climatiques
- Après une baisse significative du taux d'usagers au-delà des seuils, soit 3,6 % en 2017, puis 1,0 % en 2018, retour à la hausse en 2019 avec un taux de 2,1 %.
- En 2019, poursuite de l'augmentation amorcée en 2018 du nombre d'usagers considérés comme mal alimentés (CMA) avec + 4%
- Stock des provisions pour renouvellement en baisse depuis 2011 et manque de transparence du concessionnaire concernant les tables de calcul

- Pratiques désavantageuses concernant le suivi de la dette du concédant
- Absence de référence sur les flux d'immobilisations
- Pas d'observation détaillée sur les puissances des injections par commune ou sur l'énergie annuelle produite par commune en raison des filtres sur les données à caractère personnel
- Réclamations des usagers au fournisseur TRV incomplètes
- Thèmes des réclamations des usagers au titre du contrôle de concession du SIEIL sur le défaut d'entretien des ouvrages et la qualité de distribution



### POINT DE SURVEILLANCE MAJEUR

La mission d'audit en complément de celle du contrôle quotidien est confiée à un prestataire. Son objectif est d'apporter des éclaircissements sur les données fournies par les concessionnaires dans les domaines technique et comptable et le service aux usagers mais aussi d'obtenir des précisions sur les sujets majeurs de l'exercice.

En complément des résultats de contrôle listés ci-dessus, il ressort de l'audit des données 2018 que Enedis a refusé de communiquer les fichiers avec les codes GDO alors que trois autres AODE de l'Entente TECVL, entre autres, les ont obtenues sans aucune difficulté. Concernant l'exercice 2019, Enedis a connu de grosses difficultés pour la production des données relatives à la clientèle distributeur arguant de migrations de système informatique (de DISCO vers GINKO) et de normalisations d'indicateurs de performance.

Par ailleurs, il est primordial que les numéros d'affaires, dits IEP, soient ajoutés à la prochaine version de l'inventaire comptable et/ou aux fichiers de flux d'immobilisation afin d'obtenir notamment une référence commune entre les fichiers comptables et les dépenses CAPEX.

De même lesdites CAPEX doivent gagner en précisions sur les catégories des affaires afin de pouvoir suivre les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) à venir (câbles incidentogènes, zones boisées, ...) et les statuts des affaires doivent être mentionnés (« en cours », « terminées », « liquidées », ...).

Pour mémoire, l'article 32 de l'actuel contrat de concession prévoit expressément l'obligation de communication des éléments du contrôle sous peine d'application d'une pénalité.

**Ces points de vigilance sont examinés attentivement au cours de la négociation du nouveau contrat de concession**

**DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**  
**Concession SIEIL**

**Exercice 2019**

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
Type d'ouvrage	Inventaire Technique		Inventaire Comptable		
	Quantité	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Provisions pour renouvellement
Réseau HTA Souterrain	3 352 650 m	3 334 317 m	191 512 783 €	69 986 871 €	6 178 805 €
Réseau HTA Aérien	4 963 203 m	4 986 081 m	78 924 109 €	56 491 671 €	28 887 626 €
Postes HTA/BT	10 795	n.d.	72 544 738 €	45 250 113 €	6 546 023 €
Transformateurs HTA/BT	10 783	10 809	30 264 496 €	15 011 234 €	4 431 257 €
Réseau BT Souterrain	3 125 819 m	3 101 952 m	187 006 764 €	68 395 777 €	6 273 875 €
Réseau BT Torsadé	3 384 572 m	3 320 641 m	79 832 975 €	40 391 723 €	258 187 €
Réseau BT Aérien Nu	773 258 m	821 770 m	6 287 520 €	5 898 723 €	3 553 262 €
Branchements non localisés	n.d.	n.d.	135 889 167 €	58 326 324 €	8 105 851 €
Branchements Collectifs	n.d.	29 174	8 622 725 €	2 715 712 €	0 €
Concentrateurs Linky	n.d.	9 090	4 388 609 €	590 986 €	0 €
Comptages non localisés	n.d.	n.d.	12 101 086 €	8 730 299 €	0 €
Comptages marché d'affaire	n.d.	4 116	950 231 €	191 797 €	0 €
Compteurs Linky	n.d.	234 722	24 652 522 €	6 448 073 €	0 €
Autres ouvrages localisés	-	-	5 144 668 €	2 651 616 €	7 188 €
Autres ouvrages non localisés	-	-	2 005 064 €	765 442 €	55 185 €
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>840 127 457 €</b>	<b>381 846 361 €</b>	<b>64 297 259 €</b>

n.d. : informations non disponibles

n.c. : informations non communiquées

REPARTITION DU RESEAU MOYENNE TENSION (HTA)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	3 352 650	40%
Dont CPI	83 378	1%
Aérien	4 963 203	60%
<b>TOTAL</b>	<b>8 315 853</b>	

REPARTITION DES POSTES HTA / BT	
Type	Quantité
H61	5 896
Cabine Haute	51
Autres	4 848
<b>TOTAL</b>	<b>10 795</b>

REPARTITION DU RESEAU BASSE TENSION (BT)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	3 125 819	43%
Torsadé	3 384 572	46%
Aérien nu	773 258	11%
dont FS	389 534	5%
<b>TOTAL</b>	<b>7 283 649</b>	

NOMBRE D'USAGERS, CONSOMMATION et RECETTE D'ACHEMINEMENT				
	Usagers BT < 36 kVA	Usagers BT > 36 kVA	Usagers HTA	TOTAL
Nombre d'usagers	264 029	2 901	959	<b>267 889</b>
Consommation (kWh)	1 670 128 317	311 777 398	696 971 600	<b>2 678 877 315</b>
Recette d'acheminement (€)	76 902 569	13 739 602	13 827 374	<b>104 469 544</b>

Source : Enedis

s. : données sensibles

CONTRAT DE FOURNITURE, CONSOMMATION et RECETTE DE FOURNITURE				
	Tarifs réglementés			
	Tarif bleu	Tarif jaune	Tarif vert	TOTAL
Nombre d'usagers	185 623	n.c.	n.c.	<b>n.c.</b>
Consommation (kWh)	1 179 871 709	n.c.	n.c.	<b>n.c.</b>
Recette de fourniture (€)	124 028 992	n.c.	n.c.	<b>n.c.</b>

Source : EDF

f. : données indisponibles communes fusionnées s. : données sensibles

EVENEMENTS SURVENUS SUR LE RESEAU					
Nombre moyen de coupures survenues sur le réseau moyenne tension		Nombre d'incidents survenus		Qualité de fourniture	
Longues	1,1	Réseaux HTA	299	Nombre de postes dont la chute de tension HTA (a mont) 5% < CT < 7%	-
Brèves	1,6	dont Souterrain	28	Nombre de postes HTA/BT avec une chute de tension HTA (a mont) > 7%	-
Très Brèves	5,1	dont Aérien	208	Nombre de DMA BT	254
<b>niveau de continuité :</b>	Bonne qualité	Réseaux BT	648	Nombre de CMA BT	1 371
		dont Souterrain	124		
		dont Torsadé	70		
		dont Aérien Nu	197		
		Branchements	485		

s.o. : sans objet

Réalisé avec le concours d'Audit Expertise Conseil

**AEC**

18 rue de la Pépinière - 75008 PARIS



**DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**  
**Concession SIEIL - Communes Urbaines (RU)**

**Exercice 2019**

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
Type d'ouvrage	Inventaire Technique		Inventaire Comptable		
	Quantité	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Provisions pour renouvellement
Réseau HTA Souterrain	1 423 778 m	1 422 144 m	85 091 571 €	34 933 986 €	5 515 289 €
Réseau HTA Aérien	555 550 m	569 724 m	9 353 076 €	6 816 842 €	4 501 610 €
Postes HTA/BT	2 809	n.d.	32 914 263 €	22 073 806 €	6 509 578 €
Transformateurs HTA/BT	2 814	2 819	10 798 130 €	5 548 807 €	1 368 709 €
Réseau BT Souterrain	1 564 089 m	1 546 900 m	82 384 274 €	34 164 871 €	6 273 875 €
Réseau BT Torsadé	832 999 m	827 009 m	17 848 279 €	9 756 673 €	258 187 €
Réseau BT Aérien Nu	246 447 m	259 514 m	1 831 700 €	1 758 544 €	3 553 262 €
Branchements non localisés	n.d.	n.d.	76 865 573 €	32 992 227 €	4 585 067 €
Branchements Collectifs	n.d.	26 128	7 656 171 €	2 399 444 €	0 €
Concentrateurs Linky	n.d.	2 647	1 216 062 €	168 372 €	0 €
Comptages non localisés	n.d.	n.d.	6 844 967 €	4 938 285 €	0 €
Comptages marché d'affaire	n.d.	2 366	543 352 €	107 396 €	0 €
Compteurs Linky	n.d.	134 374	13 004 386 €	2 789 151 €	0 €
Autres ouvrages localisés	-	-	1 724 315 €	908 820 €	1 953 €
Autres ouvrages non localisés	-	-	1 134 162 €	432 971 €	31 216 €
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>349 210 281 €</b>	<b>159 790 197 €</b>	<b>32 598 746 €</b>

n.d. : informations non disponibles

n.c. : informations non communiquées

REPARTITION DU RESEAU MOYENNE TENSION (HTA)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	1 423 778	72%
<i>Dont CPI</i>	76 996	4%
Aérien	555 550	28%
<b>TOTAL</b>	<b>1 979 327</b>	

REPARTITION DES POSTES HTA / BT	
Type	Quantité
H61	624
Cabine Haute	19
Autres	2 166
<b>TOTAL</b>	<b>2 809</b>

REPARTITION DU RESEAU BASSE TENSION (BT)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	1 564 089	59%
Torsadé	832 999	32%
Aérien nu	246 447	9%
<i>dont FS</i>	75 518	3%
<b>TOTAL</b>	<b>2 643 535</b>	

NOMBRE D'USAGERS, CONSOMMATION et RECETTE D'ACHEMINEMENT				
	Usagers BT < 36 kVA	Usagers BT > 36 kVA	Usagers HTA	TOTAL
Nombre d'usagers	149 229	1 838	442	<b>151 509</b>
Consommation (kWh)	850 319 512	214 331 900	487 839 840	<b>1 552 491 252</b>
Recette d'acheminement (€)	39 827 963	9 364 084	9 257 392	<b>58 449 440</b>

Source : Enedis

s. : données sensibles

CONTRAT DE FOURNITURE, CONSOMMATION et RECETTE DE FOURNITURE				
	Tarifs réglementés			
	Tarif bleu	Tarif jaune	Tarif vert	TOTAL
Nombre d'usagers	f.	n.c.	n.c.	n.c.
Consommation (kWh)	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Recette de fourniture (€)	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

Source : EDF

f. : données indisponibles communes fusionnées s. : données sensibles

EVENEMENTS SURVENUS SUR LE RESEAU					
Nombre moyen de coupures survenues sur le réseau moyenne tension		Nombre d'incidents survenus		Qualité de fourniture	
Longues	0,5	Réseaux HTA	112	Nombre de postes dont la chute de tension HTA (a mont) 5% < CT < 7%	-
Brèves	0,8	<i>dont Souterrain</i>	19	Nombre de postes HTA/BT avec une chute de tension HTA (a mont) > 7%	-
Très Brèves	1,7	<i>dont Aérien</i>	61	Nombre de DMA BT	69
<b>veau de continuité</b> : Très bonne qualité		Réseaux BT	235	Nombre de CMA BT	554
		<i>dont Souterrain</i>	87		
		<i>dont Torsadé</i>	17		
		<i>dont Aérien Nu</i>	59		
		Branchements	264		

s.o. : sans objet

Réalisé avec le concours d'Audit Expertise Conseil

**AEC**

18 rue de la Pépinière - 75008 PARIS

**DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**  
Concession SIEIL - Communes Rurales (ER)

Exercice 2019

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
Type d'ouvrage	Inventaire Technique		Inventaire Comptable		
	Quantité	Quantité	Valeur Brute	Amortissement	Provisions pour renouvellement
Réseau HTA Souterrain	1 928 872 m	1 912 173 m	106 421 212 €	35 052 884 €	663 515 €
Réseau HTA Aérien	4 407 653 m	4 416 357 m	69 571 033 €	49 674 829 €	24 386 016 €
Postes HTA/BT	7 986	n.d.	39 630 475 €	23 176 307 €	36 445 €
Transformateurs HTA/BT	7 969	7 990	19 466 366 €	9 462 427 €	3 062 548 €
Réseau BT Souterrain	1 561 730 m	1 555 052 m	104 622 490 €	34 230 906 €	0 €
Réseau BT Torsadé	2 551 573 m	2 493 632 m	61 984 696 €	30 635 050 €	0 €
Réseau BT Aérien Nu	526 811 m	562 256 m	4 455 820 €	4 140 179 €	0 €
Branchements non localisés	n.d.	n.d.	59 023 595 €	25 334 097 €	3 520 784 €
Branchements Collectifs	n.d.	3 046	966 553 €	316 267 €	0 €
Concentrateurs Linky	n.d.	6 443	3 172 547 €	422 615 €	0 €
Comptages non localisés	n.d.	n.d.	5 256 119 €	3 792 014 €	0 €
Comptages marché d'affaire	n.d.	1 750	406 879 €	84 401 €	0 €
Compteurs Linky	n.d.	100 348	11 648 136 €	3 658 922 €	0 €
Autres ouvrages localisés	-	-	3 420 353 €	1 742 796 €	5 235 €
Autres ouvrages non localisés	-	-	870 902 €	332 470 €	23 970 €
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>490 917 176 €</b>	<b>222 056 164 €</b>	<b>31 698 513 €</b>

n.d. : informations non disponibles

n.c. : informations non communiquées

REPARTITION DU RESEAU MOYENNE TENSION (HTA)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	1 928 872	30%
<i>Dont CPI</i>	6 382	0%
Aérien	4 407 653	70%
<b>TOTAL</b>	<b>6 336 526</b>	

REPARTITION DES POSTES HTA / BT	
Type	Quantité
H61	5 272
Cabine Haute	32
Autres	2 682
<b>TOTAL</b>	<b>7 986</b>

REPARTITION DU RESEAU BASSE TENSION (BT)		
Type	Quantité (m)	%
Souterrain	1 561 730	34%
Torsadé	2 551 573	55%
Aérien nu	526 811	11%
<i>dont FS</i>	314 016	7%
<b>TOTAL</b>	<b>4 640 114</b>	

NOMBRE D'USAGERS, CONSOMMATION et RECETTE D'ACHEMINEMENT				
	Usagers BT < 36 kVA	Usagers BT > 36 kVA	Usagers HTA	TOTAL
Nombre d'usagers	114 800	1 063	517	<b>116 380</b>
Consommation (kWh)	819 808 805	97 445 498	209 131 760	<b>1 126 386 063</b>
Recette d'acheminement (€)	37 074 605	4 375 517	4 569 982	<b>46 020 104</b>

Source : Enedis

s. : données sensibles

CONTRAT DE FOURNITURE, CONSOMMATION et RECETTE DE FOURNITURE				
	Tarifs règlementés			
	Tarif bleu	Tarif jaune	Tarif vert	TOTAL
Nombre d'usagers	f.	n.c.	n.c.	n.c.
Consommation (kWh)	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Recette de fourniture (€)	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

Source : EDF

f. : données indisponibles communes fusionnées

s. : données sensibles

EVENEMENTS SURVENUS SUR LE RESEAU					
Nombre moyen de coupures survenues sur le réseau moyenne tension		Nombre d'incidents survenus		Qualité de fourniture	
Longues	1,9	Réseaux HTA	272	Nombre de postes dont la chute de tension HTA (amont) 5% < CT < 7%	-
Brèves	2,8	<i>dont Souterrain</i>	18	Nombre de postes HTA/BT avec une chute de tension HTA (amont) > 7%	-
Très Brèves	9,6	<i>dont Aérien</i>	203	Nombre de DMA BT	185
<b>veau de continuité : Qualité moyenne</b>		Réseaux BT	413	Nombre de CMA BT	817
		<i>dont Souterrain</i>	37		
		<i>dont Torsadé</i>	52		
		<i>dont Aérien Nu</i>	139		
		Branchements	221		

s.o. : sans objet

Réalisé avec le concours d'Audit Expertise Conseil

AEC

18 rue de la Pépinière - 75008 PARIS

*Communes urbaines  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37003	AMBOISE		Urbain
37014	AZAY-LE-RIDEAU		Urbain
37018	BALLAN-MIRE		Urbain
37020	BEAULIEU-LES-LOCHES		Urbain
37027	BLERE		Urbain
37031	BOURGUEIL		Urbain
37050	CHAMBRAY-LES-TOURS		Urbain
37063	CHATEAU-RENAULT		Urbain
37072	CHINON		Urbain
37091	LA CROIX-EN-TOURAINES		Urbain
37104	ESVRES		Urbain
37109	FONDETTES		Urbain
37115	DESCARTES		Urbain
37122	JOUE-LES-TOURS		Urbain
37123	LANGAIS	LANGAIS	Urbain
37124	LARCAY		Urbain
37130	LIGUEIL		Urbain
37132	LOCHES		Urbain
37139	LUYNES		Urbain
37151	LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE		Urbain
37154	MONTBAZON		Urbain
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE		Urbain
37159	MONTS		Urbain
37163	NAZELLES-NEGRON		Urbain
37172	NOTRE-DAME- D'OE		Urbain
37179	PARCAY-MESLAY		Urbain
37185	POCE-SUR-CISSE		Urbain
37195	LA RICHE		Urbain
37203	ROCHECORBON		Urbain
37208	SAINT-AVERTIN		Urbain
37214	SAINT-CYR-SUR-LOIRE		Urbain
37226	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES		Urbain
37233	SAINT-PIERRE-DES-CORPS		Urbain
37261	TOURS		Urbain
37266	VEIGNE		Urbain
37267	VERETZ		Urbain
37273	LA VILLE-AUX-DAMES		Urbain
37281	VOUVRAY		Urbain

*Communes rurales  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37001	ABILLY		Rural
37002	AMBILLOU		Rural
37004	ANCHE		Rural
37005	ANTOGNY-LE-TILLAC		Rural
37006	ARTANNES-SUR-INDRE		Rural
37007	ASSAY		Rural
37008	ATHEE-SUR-CHER		Rural
37009	AUTRECHE		Rural
37010	AUZOUER-EN-TOURAIN		Rural
37011	AVOINE		Rural
37012	AVON-LES-ROCHES		Rural
37013	AVRILLE-LES-PONCEAUX		Rural
37015	AZAY-SUR-CHER		Rural
37016	AZAY-SUR-INDRE		Rural
37019	BARROU		Rural
37021	BEAUMONT-LA-RONCE	BEAUMONTFLOUESTAULT	Rural
37022	BEAUMONT-EN-VERON		Rural
37023	BEAUMONT-VILLAGE		Rural
37024	BENAI		Rural
37025	BERTHENAY		Rural
37026	BETZ-LE-CHATEAU		Rural
37028	BOSSAY-SUR-CLAISE		Rural
37029	BOSSEE		Rural
37030	LE BOULAY		Rural
37032	BOURNAN		Rural
37033	BOUSSAY		Rural
37034	BRASLOU		Rural
37035	BRAYE-SOUS-FAYE		Rural
37036	BRAYE-SUR-MAULNE		Rural
37037	BRECHES		Rural
37038	BREHEMONT		Rural
37039	BRIDORE		Rural
37040	BRIZAY		Rural
37041	BUEIL-EN-TOURAIN		Rural
37042	CANDES-SAINT-MARTIN		Rural
37043	CANGEY		Rural
37044	LA CELLE-GUENAND		Rural
37045	LA CELLE-SAINT-AVANT		Rural
37046	CERE-LA-RONDE		Rural
37047	CERELLES		Rural
37048	CHAMBON		Rural
37049	CHAMBOURG-SUR-INDRE		Rural
37051	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE		Rural
37052	CHANCA		Rural
37053	CHANCEAUX-PRES-LOCHES		Rural
37054	CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE		Rural
37055	CHANNAY-SUR-LATHAN		Rural
37056	LA CHAPELLE-AUX-NAUX		Rural

*Communes rurales  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019 (suite)*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37057	LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN		Rural
37058	LA CHAPELLE-SUR-LOIRE		Rural
37059	CHARENTILLY		Rural
37060	CHARGE		Rural
37061	CHARNIZAY		Rural
37062	CHATEAU-LA-VALLIERE		Rural
37064	CHAUMUSSAY		Rural
37065	CHAVEIGNES		Rural
37066	CHEDIGNY		Rural
37067	CHEILLE		Rural
37068	CHEMILLE-SUR-DEME		Rural
37069	CHEMILLE-SUR-INDROIS		Rural
37070	CHENONCEAUX		Rural
37071	CHEZELLES		Rural
37073	CHISSEAUX		Rural
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE		Rural
37075	CIGOGNE		Rural
37076	CINAIS		Rural
37077	CINQ-MARS-LA-PILE		Rural
37078	CIRAN		Rural
37079	CIVRAY-DE-TOURAINES		Rural
37080	CIVRAY-SUR-ESVES		Rural
37081	CLERE-LES-PINS		Rural
37082	CONTINVOIR		Rural
37083	CORMERY		Rural
37084	COUESMES		Rural
37085	COURCAY		Rural
37086	COURCELLES-DE-TOURAINES		Rural
37087	COURCOUE		Rural
37088	COUZIERES		Rural
37089	CRAVANT-LES-COTEAUX		Rural
37090	CRISSAY-SUR-MANSE		Rural
37092	CROTELLES		Rural
37093	CROUZILLES		Rural
37094	CUSSAY		Rural
37095	DAME-MARIE-LES-BOIS		Rural
37096	DIERRE		Rural
37097	DOLUS-LE-SEC		Rural
37098	DRACHE		Rural
37099	DRUYE		Rural
37100	EPEIGNE-LES-BOIS		Rural
37101	EPEIGNE-SUR-DEME		Rural
37102	LES ESSARDS	LANGEAIS	Rural
37103	ESVES-LE-MOUTIER		Rural
37105	FAYE-LA-VINEUSE		Rural
37106	LA FERRIERE		Rural
37107	FERRIERE-LARCON		Rural
37108	FERRIERE-SUR-BEAULIEU		Rural
37110	FRANCUEIL		Rural
37111	GENILLE		Rural
37112	GIZEUX		Rural
37113	LE GRAND-PRESSIGNY		Rural

*Communes rurales  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019 (suite)*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37114	LA GUERCHE		Rural
37116	LES HERMITES		Rural
37117	HOMMES		Rural
37118	HUISMES		Rural
37119	L'ILE-BOUCHARD		Rural
37120	INGRANDES-DE-TOURAINES	COTEAUX-SUR-LOIRE	Rural
37121	JAULNAY		Rural
37125	LEMERE		Rural
37126	LERNE		Rural
37127	LE LIEGE		Rural
37128	LIGNIERES-DE-TOURAINES		Rural
37129	LIGRE		Rural
37131	LIMERAY		Rural
37133	LOCHE-SUR-INDROIS		Rural
37134	LOUANS		Rural
37135	LOUESTAULT	BEAUMONTFLOUESTAULT	Rural
37136	LE LOUROUX		Rural
37137	LUBLE		Rural
37138	LUSSAULT-SUR-LOIRE		Rural
37140	LUZE		Rural
37141	LUZILLE		Rural
37142	MAILLE		Rural
37143	MANTHELAN		Rural
37144	MARCAY		Rural
37145	MARCE-SUR-ESVES		Rural
37146	MARCILLY-SUR-MAULNE		Rural
37147	MARCILLY-SUR-VIENNE		Rural
37148	MARIGNY-MARMANDE		Rural
37149	MARRAY		Rural
37150	MAZIERES-DE-TOURAINES		Rural
37152	METTRAY		Rural
37153	MONNAIE		Rural
37155	MONTHODON		Rural
37157	MONTRESOR		Rural
37158	MONTREUIL-EN-TOURAINES		Rural
37160	MORAND		Rural
37161	MOSNES		Rural
37162	MOUZAY		Rural
37165	NEUIL		Rural
37166	NEUILLE-LE-LIERRE		Rural
37167	NEUILLE-PONT-PIERRE		Rural
37168	NEUILLY-LE-BRIGNON		Rural
37169	NEUVILLE-SUR-BRENNE		Rural
37170	NEUVY-LE-ROI		Rural
37171	NOIZAY		Rural
37173	NOUANS-LES-FONTAINES		Rural
37174	NOUATRE		Rural
37175	NOUZILLY		Rural
37176	NOYANT-DE-TOURAINES		Rural
37177	ORBIGNY		Rural
37178	PANZOULT		Rural
37180	PARCAY-SUR-VIENNE		Rural
37181	PAULMY		Rural

*Communes rurales  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019 (suite)*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37182	PERNAY		Rural
37183	PERRUSSON		Rural
37184	LE PETIT-PRESSIGNY		Rural
37186	PONT-DE-RUAN		Rural
37187	PORTS		Rural
37188	POUZAY		Rural
37189	PREUILLY-SUR-CLAISE		Rural
37190	PUSSIGNY		Rural
37191	RAZINES		Rural
37192	REIGNAC-SUR-INDRE		Rural
37193	RESTIGNE		Rural
37194	REUGNY		Rural
37196	RICHELIEU		Rural
37197	RIGNY-USSE		Rural
37198	RILLE		Rural
37199	RILLY-SUR-VIENNE		Rural
37200	RIVARENNES		Rural
37201	RIVIERE		Rural
37202	LA ROCHE-CLERMAULT		Rural
37204	ROUZIERS-DE-TOURAINES		Rural
37205	SACHE		Rural
37206	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER		Rural
37207	SAINT-AUBIN-LE-DEPEINT		Rural
37209	SAINT-BAULD	TAUXIGNY-SAINTE-BAULDE	Rural
37210	SAINT-BENOIT-LA-FORET		Rural
37211	SAINT-BRANCHES		Rural
37212	SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS		Rural
37213	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS		Rural
37216	SAINT-EPAIN		Rural
37217	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY		Rural
37218	SAINT-FLOVIER		Rural
37219	SAINT-GENOUPH		Rural
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE		Rural
37221	SAINT-HIPPOLYTE		Rural
37222	SAINT-JEAN-SAINTE-GERMAIN		Rural
37223	SAINT-LAURENT-DE-LIN		Rural
37224	SAINT-LAURENT-EN-GATINES		Rural
37225	SAINT-MARTIN-LE-BEAU		Rural
37227	SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE	COTEAUX-SUR-LOIRE	Rural
37228	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL		Rural
37229	SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS		Rural
37230	SAINT-OUEN-LES-VIGNES		Rural
37231	SAINT-PATERNE-RACAN		Rural
37232	SAINT-PATRICE	COTEAUX-SUR-LOIRE	Rural
37234	SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS		Rural
37236	SAINT-REGLE		Rural
37237	SAINT-ROCH		Rural
37238	SAINT-SENOCH		Rural
37240	SAUNAY		Rural
37241	SAVIGNE-SUR-LATHAN		Rural
37242	SAVIGNY-EN-VERON		Rural
37243	SAVONNIERES		Rural
37244	SAZILLY		Rural

*Communes rurales  
au sens de l'arrêté préfectoral  
FACé en vigueur en 2019 (suite)*

Code INSEE commune	Nom de la commune	Le cas échéant nom de la commune nouvelle	Caractère urbain ou rural de la commune selon l'arrêté préfectoral
37245	SEMBLANCAY		Rural
37246	SENNEVIERES		Rural
37247	SEPMES		Rural
37248	SEUILLY		Rural
37249	SONZAY		Rural
37250	SORIGNY		Rural
37251	SOUVIGNE		Rural
37252	SOUVIGNY-DE-TOURAINES		Rural
37253	SUBLAINES		Rural
37254	TAUXIGNY	TAUXIGNY-SAINT-BAULD	Rural
37255	TAVANT		Rural
37256	THENEUIL		Rural
37257	THILOUZE		Rural
37258	THIZAY		Rural
37259	TOURNON-SAINT-PIERRE		Rural
37260	LA TOUR-SAINT-GELIN		Rural
37262	TROGUES		Rural
37263	TRUYES		Rural
37264	VALLERES		Rural
37265	VARENNES		Rural
37268	VERNEUIL-LE-CHATEAU		Rural
37269	VERNEUIL-SUR-INDRE		Rural
37270	VERNOU-SUR-BRENNE		Rural
37271	VILLAINES-LES-ROCHERS		Rural
37272	VILLANDRY		Rural
37274	VILLEBOURG		Rural
37275	VILLEDOMAIN		Rural
37276	VILLEDOMER		Rural
37277	VILLELOIN-COULANGE		Rural
37278	VILLEPERDUE		Rural
37279	VILLIERS-AU-BOUIN		Rural
37280	VOU		Rural
37282	YZEURES-SUR-CREUSE		Rural





# GLOSSAIRE

**ACS** : Assurance Complémentaire de Santé accessible aux personnes dont les revenus ne dépassent pas 25 % du plafond de la CMU\_C

**AEC** : Cabinet d'expertise et de conseil

**AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Energie

**BT** : Basse Tension

**CAPEX** : Dépenses d'investissements matériels (capital expenditure)

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CMA** : Client Mal Alimenté

**CMU\_C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

**CRAC** : Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire

**Critère B** : Indicateur qualitatif correspondant au temps moyen de coupure (en minutes) subi par un client alimenté en BT. Il existe plusieurs axes de calcul de ce critère :

- TCC = Toutes Coupures Confondues
- HIX = Hors Evènement Exceptionnel
- RI = Régulation Incitative (durée moyenne de coupure perçue par client BT hors évènement exceptionnel, hors interruptions ayant pour origine le réseau RTE et hors travaux)

**CSPE** : Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité

**CTO** : Contrôle Technique des Ouvrages

**DR** : Direction Régionale

**DMA** : Départ Mal Alimenté

**DT** : Direction Territoriale

**EDF** : Fournisseur historique d'électricité

**ER** : Régime rural

**ERDF** : ENEDIS depuis juin 2016, distributeur d'électricité

**FACé** : Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification qui permet le financement des travaux d'amélioration des réseaux électriques BT réalisés par le SIEL, maître d'ouvrage en zone d'électrification rurale

**FSL** : Fonds de Solidarité Logement, participation versée par EDF au Conseil Départemental financée par la CSPE prélevée sur les factures des consommateurs

**GDO** : Gestion Des Ouvrages

**HTA** : Haute Tension dite Moyenne Tension

**HTB** : Haute Tension dite Très Haute Tension

**IEP** : système d'Information de gestion de projet (Enedis)

**OASICE** : Outil d'Assistance et de Suivi par Intranet de la Cartographie (Enedis)

**ONL** : Ouvrages Non Localisés

**OPEX** : Dépenses d'exploitation ou charges courantes (operational expenditure)

**PDL** : Point de Livraison

**PDV** : Prolongation des Durées de Vie. Dispositif comptable mis en place par ERDF pour tenir compte d'une partie de certaines catégories d'ouvrages dont la durée de vie peut être prolongée

**PR** : Provisions pour Renouvellement

**Poste Source** : Poste de transformation des tensions HTB en tensions HTA et de ce fait jonction entre le réseau de transport d'électricité et celui de distribution

**PS** : Puissance Souscrite

**RTE** : Réseau de Transport d'Electricité, filiale d'EDF qui gère le réseau public de transport d'électricité Haute Tension (HTB)

**RU** : Régime Urbain

**SI** : Système Informatique

**SIG** : Système d'Information Géographique

**TECVL** : Territoire d'Energie Centre-Val de Loire (regroupement de cinq syndicats d'énergie de la Région Centre-Val de Loire, dénommé PEC Pôle Energie Centre jusqu'en 2017)

**TPN** : Tarif de Première Nécessité. Tarif social de l'électricité. La tarification spéciale de l'électricité « produit de première nécessité » a été mis en place par le décret du 8 avril 2004 modifié. Il prévoit que le bénéfice de la tarification spéciale est ouvert aux personnes physiques titulaires d'un contrat d'électricité disposant de revenus leur donnant droit à la CMU\_C ou à l'aide au paiement d'une ACS ou dont le revenu fiscal de référence annuel est inférieur à un certain plafond

**TRV** : Tarifs Réglementés de Vente encadrés réglementairement et proposés par le fournisseur historique EDF

**TSS** : Tarif Spécial de Solidarité

**VB** : Valeur brute

**VNC** : Valeur nette comptable

Retrouvez le Rapport du contrôle de concession  
électricité sur notre site internet :  
[www.sieil37.fr/publications](http://www.sieil37.fr/publications)



---

12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1  
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : [sieil@sieil37.fr](mailto:sieil@sieil37.fr)  
[www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)